Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

GESTION DE LA PÊCHE DANS LA RÉGION DES MARITIMES 1990-2005

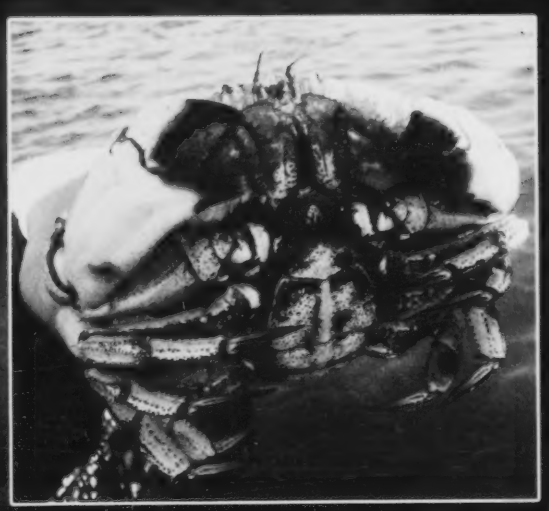

Canada

GESTION DE LA PÊCHE

DANS LA RÉGION DES MARITIMES

1990-2005

Publié par :
La Direction des Communications
Pêches et Océans Canada
Région des Maritimes
Darmouth (N.-É.)

© Sa Majesté la Reine du Canada 2007

DFO/2007-1177
N° de cat. Fs23-503/2007F
ISBN 978-0-662-09652-8

Également disponible en anglais.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette information (publication ou produit) ne peut donner lieu à une reproduction ou transmission d'une quelconque manière (moyen électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autrement) ou à un enregistrement dans une base de données pour recherche, en l'absence d'une autorisation préalable formulée par écrit du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S5).

Crédits
Texte rédigé par Joseph Gough pour Pêches et Océans Canada

Illustrations des espèces par Tamarack Communications Ltd.
Navires de pêche – illustrations de Walter Scott.

Les photographies sans référence sont la propriété de Pêches et Océans Canada.

L'auteur
Joseph Gough a été antérieurement directeur des Communications pour la région de Scotia-Fundy de Pêches et Océans Canada. Durant ses 17 années de service chez Pêches et Océans Canada, il a accumulé une connaissance considérable de la pêche et de l'aquaculture dans la région de Scotia-Fundy. C'est un chercheur et auteur réputé, auteur de centaines d'allocutions, documents gouvernementaux, articles publiés dans des journaux et magazines, et interventions diffusées par les stations de radio du pays. Il a été durant les années 1970 et 1980 l'éditeur et rédacteur de Canadian Fishing Report, un magazine national traitant des sujets de la pêche. Il est également un spécialiste de l'histoire de la pêche et l'auteur de deux volumes décrivant l'histoire de la gestion de la pêche au Canada (le second volume doit être publié en 2007).

Note
L'information présentée dans ce document provient essentiellement d'une série d'entrevues réalisées au milieu de l'année 2006 avec des représentants du MPO, de membres de l'industrie, de journalistes spécialistes de la pêche et d'autres observateurs, et de documents du MPO et de l'industrie. Les statistiques proviennent du secteur Scotia-Fundy du MPO, et du site Internet national du ministère. Les statistiques et autres éléments d'information cités constituaient la meilleure information disponible à la date de rédaction; pour confirmations ou mises à jour, consulter les bureaux du MPO, ou le site Internet de Pêches et Océans Canada à : http://www.dfo-mpo.gc.ca.

Le MPO remercie pour leur assistance les nombreuses personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication.

2007-05702/

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE 1

LE SECTEUR DE PÊCHE SCOTIA-FUNDY -
L'UN DES PLUS PRODUCTIFS AU MONDE 3

LES DIMENSIONS DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE 3
UNE INDUSTRIE QUI REPRÉSENTE UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE UN MILLIARD DE DOLLARS
UNE IMPORTANTE FLOTTE DE PÊCHE

LES ACTIVITÉS DE PÊCHE, PAR SECTEUR 4
L'EST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
LE SUD-OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
LE SUD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LA GESTION DE LA PÊCHE DANS LE SECTEUR SCOTIA-FUNDY 6

LA PÊCHE, PAR ESPÈCE 7
POISSONS DE FOND : LA PÊCHE DE BASE
ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES
LE DÉFI DE LA CONSERVATION
MESURES CONCERNANT LES POISSONS DE FOND - ENSEMBLE DE LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE
MESURES CONCERNANT LES POISSONS DE FOND – SECTEUR SCOTIA-FUNDY
DU CONFLIT À LA COGESTION
GESTION BASÉE PAR LOCALITÉ
NOUVEAUX PRODUITS, NOUVEAUX MARCHÉS
LA NOUVELLE PÊCHE DES POISSONS DE FOND

LES CRUSTACÉS ET LES MOLLUSQUES : UNE RESSOURCE DE VALEUR SUPÉRIEURE
LE HOMARD
ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES
AUGMENTATION DES QUANTITÉS DÉBARQUÉES
RECHERCHE COOPÉRATIVE ET COGESTION DE LA RESSOURCE
LE PÉTONCLE
PÊCHE CÔTIÈRE DES PÉTONCLES
PÊCHE HAUTURIÈRE DES PÉTONCLES
LE CRABE
LA CREVETTE
LA PALOURDES ET LA PRAIRE
L'OURSIN

LES ESPÈCES PÉLAGIQUES - DIVERSITÉ ET DYNAMISME
LE HARENG
ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES
À L'AVANT-GARDE DE LA GESTION
L'ESPADON
LE THON
AUTRES ESPÈCES PÉLAGIQUES

AUTRES EXPLOITATIONS DE RESSOURCES MARINES

L'AQUACULTURE - UNE NOUVELLE INDUSTRIE MAJEURE 34
L'AQUACULTURE DU SAUMON : UNE PREMIÈRE NORD-AMÉRICAINE
ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES
LA DIVERSITÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE
RECHERCHE ET GESTION - DÉVELOPPEMENTS

GESTION DE LA PÊCHE - ÉVOLUTION VERS LA STABILITÉ 36
L'ORIENTATION OCÉANIQUE - L'AVENIR DE LA GESTION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE 37

Liste des graphiques

Quantités débarquées et valeurs – secteur Scotia-Fundy, 2005 3

Valeurs des quantités débarquées – secteur Scotia-Fundy, 1990 et 2005 19

Quantités débarquées et valeurs – crabes des neiges, 1990-2005 26

Quantités débarquées et valeurs – crevettes (toutes les espèces), 1990-2005 28

Quantités débarquées et valeurs – espèces pélagiques, 1990-2005 30

Aquaculture, valeur de la production - 1990 et 2005 34

SOMMAIRE

L'industrie historique de la pêche dans le secteur Scotia-Fundy (région des Maritimes de Pêches et Océans Canada) a connu de grands changements durant la période 1990-2005. La ressource des poissons de fond a enregistré un sérieux déclin au début des années 1990, et on est encore loin de la restauration des populations antérieures. Cependant, la valeur des prises de mollusques et crustacés a augmenté et l'importance croissante de cette pêche a permis à l'industrie de survivre durant cette période, et certains secteurs ont même prospéré. L'industrie de la pêche du secteur Scotia-Fundy est aujourd'hui un segment dynamique qui représente un chiffre d'affaires de plus de un milliard de dollars.

Durant cette période, de nombreux changements ont affecté la gestion de la pêche. Parmi les principaux facteurs : dans beaucoup de cas, l'industrie a trouvé des nouvelles sources d'approvisionnement, élaboré de nouveaux produits, et réajusté ses processus de commercialisation; la distribution de quotas individuels transférables a augmenté la capacité de l'industrie à s'adapter au changement de circonstances; les membres des Premières nations se sont taillé une plus grande place dans la pêche commerciale; les principes de conservation des ressources se sont répandus; on a accordé plus d'importance à des facteurs comme biodiversité, protection des habitats, gestion basée sur les écosystèmes, et application des principes de précaution.

Cette évolution était beaucoup fondée sur l'extension de la cogestion, sur la base d'un système de comités consultatifs existant. Dans le cadre de divers arrangements, les pêcheurs et leurs organisations ont assumé une responsabilité plus directe pour les activités de recherche, la gestion et l'application des lois. Entre autres exemples, un système de quotas communautaires a introduit plus de responsabilités au niveau local. Les pêcheurs de homards ont assumé un rôle de gestion plus important. Une table ronde de l'industrie de la pêche rassemble régulièrement des représentants de l'industrie, des Premières nations et des gouvernements provinciaux. Et conformément aux dispositions de la Loi sur les Océans (Canada), un projet conjoint a conduit les représentants des industries de la pêche, du transport et du pétrole, des agences gouvernementales, des groupes environnementaux et d'autres parties prenantes intéressées à accepter un processus de gestion océanique pour un important secteur en haute mer.

Le secteur de pêche Scotia-Fundy demeure le plus productif au monde, et les récents changements, même s'ils sont parfois déconcertants, semblent avoir renforcé la gestion partagée pour l'avenir.

LE SECTEUR DE PÊCHE SCOTIA-FUNDY – L'UN DES PLUS PRODUCTIFS AU MONDE

Le secteur de pêche le plus important au Canada, l'un des plus productifs au monde, est le secteur Scotia-Fundy. Le secteur Scotia-Fundy (dans la région des provinces maritimes du ministère Pêches et Océans Canada (le MPO), s'étend depuis l'extrémité nord de l'Île du Cap-Breton jusqu'à la frontière avec les États-Unis au sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Les prises de poissons, de crustacés et de mollusques sauvages du secteur Scotia-Fundy représentent environ un tiers de la valeur des produits aquatiques débarqués dans l'ensemble du Canada. Durant les dernières décennies, ce secteur a également introduit l'aquaculture du saumon en Amérique du Nord, ce qui a conduit à l'établissement de cette industrie sur les deux côtes.

Le changement a été un facteur constant de la pêche moderne. La période 1990-2005 a débuté avec une profonde crise de la pêche affectant morue, aiglefin et espèces similaires, ce qui a conduit à une profonde transformation de l'industrie de la pêche dans le secteur Scotia-Fundy. Les années suivantes ont vu arriver un nouveau style de gestion de la pêche, introduisant un plus grand respect pour les écosystèmes et un partenariat croissant entre gestionnaires, scientifiques et pêcheurs (autochtones et non autochtones).

LES DIMENSIONS DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

Les limites du secteur Scotia-Fundy englobent la côte de l'Atlantique de l'Île du Cap-Breton, l'essentiel de la péninsule de la Nouvelle-Écosse, et la rive sud-ouest du Nouveau-Brunswick, ceci incluant le fleuve Saint-Jean. La limite côtière englobe la baie de Fundy et des zones de pêche réputées comme les bancs de Banquereau, Western, de l'île de Sable, d'Émeraude, de La Have, Roseway, de Brown, et une partie du banc Georges.

Une industrie qui représente un chiffre d'affaires de plus de un milliard de dollars

La valeur des prises du secteur Scotia-Fundy est supérieure à la valeur combinée des prises du reste des provinces Maritimes et du Québec. La valeur des prises en 2005 – soit 311 305 tonnes – était de 717 millions $. La valeur de la production d'aquaculture en 2005 était de 268 millions $.

Quantités débarquées et valeurs – secteur Scotia-Fundy, 2005

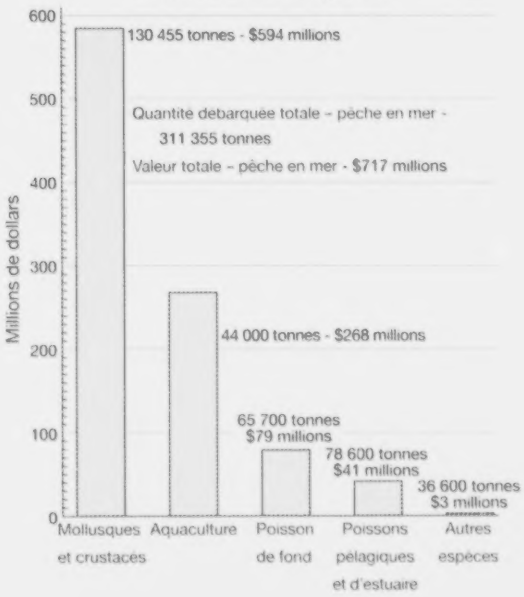

Les activités de transformation et de manutention/transport augmentent cette valeur. Les exportations de poissons et de produits de la mer vers d'autres pays, depuis le secteur Scotia-Fundy, ont représenté approximativement 1,3 milliard $ en 2005.

Environ 13 800 pêcheurs inscrits exploitent l'imposante flotte de pêche. Les activités de manutention et transformation de poisson et de produits de la mer d'une centaine d'exploitations fournissent des emplois à environ 4 000 personnes. Les activités de construction des bateaux, de transport de poisson, de fourniture de matériel et de réparation de moteurs et de systèmes électroniques, et les activités générales d'entretien pour l'industrie de la pêche et son personnel emploient 14 000 personnes de plus, ce qui porte à quelque 35 000 personnes l'effectif total de l'industrie.

Une importante flotte de pêche

Les pêcheurs du secteur Scotia-Fundy exploitent quelque 4 500 bateaux de diverses longueurs, dotés de divers types d'équipements; les activités de ces entreprises sont régies par environ 16 500 licences émises pour diverses activités de pêche.

Le pont de Dennis Point, Lower West Pubnico, Nouvelle- Écosse.

Les exploitants des bateaux plus petits et de taille moyenne, de loin les plus nombreux, ont tendance à s'adonner à deux activités de pêche ou plus; par exemple certains pêchent le homard, puis passent à la pêche du poisson de fond ou des harengs après la clôture de la saison du homard. L'équipement moderne (moteurs, systèmes de manutention mécanisés et équipement électronique) offre une puissance de pêche impressionnante même à des petits bateaux, et un rayon d'action qu'on ne connaissait pas dans le passé.

Les règles d'attribution des permis de pêche font la distinction entre les diverses activités sur la base de la longueur des bateaux. En majorité les bateaux de moins de 65 pieds sont exploités par des pêcheurs indépendants (propriétaires exploitants). Beaucoup d'entreprises sont transférées d'une génération à la suivante dans la même famille. Le MPO respecte généralement le désir des pêcheurs qui partent à la retraite quant au choix de la personne qui recevra leur permis. Une entreprise comprend généralement un bateau et un permis, mais un pêcheur détenteur de permis peut également l'utiliser sur un bateau appartenant à un autre.

Les règles du MPO interdisent aux entreprises de transformation de posséder des permis de pêche pour des bateaux de moins de 65 pieds; pour les bateaux plus grands, une entreprise de transformation est communément détentrice du permis et propriétaire du bateau.

LES ACTIVITÉS DE PÊCHE, PAR SECTEUR

L'Est de la Nouvelle-Écosse

Le secteur Est de la Nouvelle-Écosse commence à Sambro, juste à l'ouest de Halifax. Il englobe l'essentiel de l'Est de la Nouvelle-Écosse, ceci incluant la partie amont de la baie de Fundy et la côte sur l'Atlantique de l'Île du Cap-Breton. Il y a dans le secteur Est de la Nouvelle-Écosse environ 3 600 pêcheurs et 1 300 bateaux, dont plus de la moitié sont basés au Cap-Breton. Beaucoup de familles pratiquent la pêche de génération en génération, depuis les débuts de l'établissement des Acadiens, des Écossais et d'autres groupes. Plus récemment, les membres des Premières nations du secteur du lac Bras d'Or ont augmenté leurs activités en pêche commerciale.

Durant les années 80, d'importantes usines de congélation de morue et d'autres espèces (employant chacune des centaines de travailleurs)

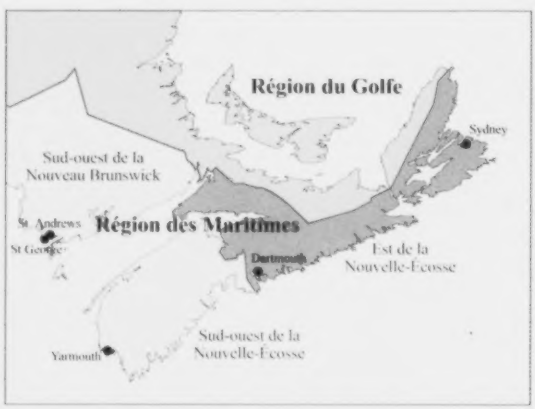

Le secteur Scotia-Fundy, Région des Maritimes

étaient établies sur cette côte dans des ports comme North Sydney, Louisbourg, Petit-de-Grat, Canso et Port Bickerton. De nos jours, après le déclin des populations de poisson de fond, la production de toutes ces entreprises a considérablement diminué. Cependant, bien que les activités de transformation aient décliné, la pêche des crabes, crevettes et homards a entretenu la vigueur de l'industrie. Dans ce secteur diversifié, le MPO et l'industrie collaborent chaque année à l'élaboration des plans de gestion pour 35 espèces différentes.

Les Premières Nations du secteur Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy

Durant la décennie 80 peu des premiers pêcheurs du Canada (les Autochtones) détenaient une licence de pêche commerciale; mais durant les dernières années ils se sont taillé une place significative dans le domaine de la pêche.

La transformation a débuté en 1990 avec un arrêt de la Cour suprême du Canada (cause Sparrow) qui affirmait les droits de pêche des Autochtones à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles. La stratégie du MPO pour la pêche par les Aborigènes, lancée en 1992, a placé la pêche à fins alimentaires sur une solide base et a impliqué les peuples aborigènes dans des activités comme le suivi des activités de pêche en rivière à des fins scientifiques et de conservation. Le MPO a également commencé à émettre des licences de pêche commerciale aux membres des Premières Nations.

Un autre arrêt de la Cour suprême (cause Marshall) en 1999, concluait que les traités signés en 1760 et 1761 par les communautés Mi'kmaq et Maliseet des Maritimes et du Québec incluent un droit communal de pêche commerciale pour la réalisation d'un revenu modéré. Le MPO a lancé avec succès un important effort pour renforcer les activités de pêche des Autochtones. Les fonctionnaires ont conclu des accords sur la pêche avec 15 des 16 Premières Nations du secteur Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy.

L'arrêt Marshall a initialement suscité une controverse parmi les nombreux non-Autochtones, mais les pêcheurs ont également démontré de la flexibilité. Dans le secteur sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, qui abrite les plus riches zones de pêche au homard, leurs discussions avec la Première Nation de l'Acadie ont conduit à la résolution des litiges et à une activité de pêche productive des Autochtones. Souvent des pêcheurs non autochtones ont participé à la formation des nouveaux pêcheurs autochtones.

Le crabe des neiges est l'une des nombreuses nouvelles ressources de pêche commerciale auxquelles les membres des Premières Nations ont accès depuis l'arrêt Marshall.

Avec environ 100 bateaux, les pêcheurs des Premières Nations du secteur Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy trouvent leur place dans l'exploitation de diverses espèces comme homard, crabe, pétoncle, poissons de fond et autres. Avec la création de centaines d'emplois et l'instauration d'une nouvelle confiance parmi les membres des communautés, l'ensemble des efforts reliés à l'arrêt Marshall représente une étape historique pour les peuples autochtones des Maritimes.

Le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse

Cette partie du secteur Scotia-Fundy commence près d'Halifax et s'étend le long de la côte sud de la Nouvelle-Écosse; elle inclut des villages de pêche de quelques centaines d'habitants, comme Peggy's Cove, Port-Mouton et Lockeport, et des localités plus importantes pouvant avoir quelques milliers d'habitants, comme Lunenburg, Liverpool et Shelburne. À l'extrémité sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, pour Clark's Harbour et d'autres localités de l'île Cape Sable, la pêche est le fondement de l'économie.

Dans le secteur où la côte s'oriente vers l'ouest et le nord vers la baie de Fundy, on trouve de plus en plus de communautés franco-acadiennes, particulièrement dans des régions comme celles de Pubnico/Argyle et de Clare, entre Yarmouth et Digby. Le homard est la principale ressource sur la côte de la baie de Fundy, mais on enregistre également des prises substantielles de pétoncle, de hareng, d'aiglefin et d'autres poissons de fond, de palourdes, de vers marins et

Dans les airs ou sur l'eau, les agents des pêches emploient diverses méthodes pour surveiller les activités de pêche.

d'autres espèces. En particulier, les dragueurs de pétoncles et les bateaux de pêche au hareng à la senne, basés à Saulnierville, viennent pratiquer la pêche sur des lieux de pêche distants. Digby est le principal port de débarquement de pétoncles de la baie de Fundy.

Avec ses eaux exemptes de glace et ses espèces diversifiées, le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse possède la plus riche ressource (pour sa taille) connue au Canada. Environ 8 300 pêcheurs pratiquent la pêche avec environ 2 600 bateaux basés à terre, et rapportent des prises profitables. La ZPH 34 (zone de pêche au homard), qui s'étend approximativement de Shelburne à Digby, est la source de 20-25 pour cent des prises nord-américaines de homard.

Le sud-ouest du Nouveau-Brunswick

Entre le fond de la baie de Fundy (où on enregistre les marées de plus grande amplitude au monde) et la frontière des États-Unis à Passamaquoddy Bay, s'est établie une industrie de la pêche diversifiée. Environ 1 900 pêcheurs inscrits exploitent environ 600 bateaux. Les prises de l'année 2005 se sont élevées à 45 000 tonnes, d'une valeur de 39 millions $.

Comme ailleurs dans le secteur Scotia-Fundy, la pêche au homard est vitale, et d'autres espèces – pétoncles, palourdes et poisson de fond – jouent un rôle important. Mais la pêche d'espèce sauvage la plus caractéristique est celle du hareng; elle est pratiquée principalement à partir de 70 (environ) barrages/déversoirs; ces installations constituées de bois et cordages dans les anses et les baies permettent de retenir principalement de jeunes harengs commercialisés comme sardines; ces prises sont essentiellement envoyées à la conserverie de harengs de Blacks Harbour (la plus importante en Amérique du Nord) qui domine le marché de la conserve de sardines au Canada et vend ces produits dans de nombreux autres pays.

Durant les trois dernières décennies, l'aquaculture du saumon de l'Atlantique est devenue une importante industrie. On trouve de nombreux bassins d'élevage des saumons le long de la côte, principalement dans le secteur de Passamaquoddy près de la frontière des États-Unis.

LA GESTION DE LA PÊCHE DANS LE SECTEUR SCOTIA-FUNDY

La gestion de la pêche comporte de nombreuses dimensions; ceci nécessite la compréhension des ressources et de l'industrie, et un système pour l'adoption et l'application des règles appropriées. Il reste ensuite les questions complexes concernant les meilleurs modes d'utilisation du poisson. Par exemple : quel devrait être le degré d'exploitation de la ressource? Qui devrait obtenir le poisson? Comment garantir la qualité des produits?

Tandis que les gouvernements provinciaux de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick émettent des permis pour les usines de transformation et les sites d'aquaculture dans le secteur

L'Institut océanographique de Bedford, Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Scotia-Fundy, le MPO est l'autorité juridictionnelle sur la pêche elle-même. Les fonctionnaires du MPO interviennent en première ligne avec des bateaux de patrouille (pêche semi-hauturière et pêche côtière), et ils exécutent divers contrôles à terre. Un groupe de surveillance en haute mer utilise des avions loués et des satellites pour surveiller les zones de pêche. Le person-

nel des trois sièges de district du secteur – Sydney (N.-É.), Yarmouth (N.-É.), et St. George (N.-B.) – supervise plus de deux douzaines de bureaux et détachements locaux. En plus de leurs responsabilités concernant conservation et protection, les bureaux de secteur s'occupent de l'aquaculture, des habitats halieutiques et de la gestion océanique. Le personnel des bureaux du secteur participe également à la gestion de 283 ports de pêche, en conjonction avec plus de 244 autorités portuaires locales.

Environ 225 membres du personnel sont impliqués dans les activités de gestion et d'application des lois pour la pêche commerciale et l'aquaculture dans le secteur Scotia-Fundy. Le personnel des bureaux de secteur inclut des agents des pêches et des employés, qui s'occupent de la gestion des ressources, des ports pour petits bateaux et des habitats. Les chefs de district sont en rapport avec le siège régional des Maritimes à Dartmouth, lui-même responsable devant le personnel du siège national du MPO à Ottawa.

Des travaux de recherche scientifique, dont des recherches sur la pêche, sont effectués à l'Institut océanographique de Bedford à Dartmouth et à la Station biologique de St. Andrews dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, le plus ancien institut de recherche marine du Canada.

La gestion de la pêche n'a jamais été simple. Même si la compréhension scientifique des poissons, des crustacés, des mollusques et de l'environnement s'élargit constamment, elle demeure incomplète. Les influences humaines ajoutent à la complexité des industries de la pêche et de l'aquaculture, qui évoluent constamment.

Comme les espèces sauvages représentent un bien commun, l'industrie est intrinsèquement concurrentielle. Il y a souvent des conflits entre les pêcheurs de divers secteurs ou ceux qui utilisent des bateaux ou équipements différents. La pêche non limitée au moyen de technologies modernes peut rapidement épuiser une ressource.

Même si la plupart des pêcheurs se comportent de manière responsable, des infractions aux règles et aux lois peuvent survenir. Même lorsque les pêcheurs se conforment, leurs compétences pour trouver le poisson, en conjonction avec les cycles naturels de prédation et des écosystèmes, peuvent soumettre les ressources et les espèces à des pressions additionnelles.

Les divers problèmes qui se sont manifestés et qui ont affecté les ressources durant la période 1990-2005 ont fait comprendre à l'industrie et aux gouvernements la nécessité d'une coopération en gestion de la pêche. On a observé les plus importants changements dans la plus ancienne activité de pêche commerciale – concernant morue, aiglefin, et autres poissons de fond – qui a subi un déclin majeur.

La Loi sur les océans, promulguée en 1997, a favorisé une approche de gestion fondée sur la précaution; elle établissait le principe selon lequel les ressources océaniques, ceci incluant les ressources halieutiques, devraient être gérées sur la base d'une approche d'écosystèmes. La loi a également permis l'établissement de secteurs maritimes protégés pour la préservation d'écosystèmes et habitats critiques, comme ceux des coraux en eau profonde.

La Loi sur les espèces en péril, promulguée en 2003, a renforcé la protection écologique; elle exige que les gestionnaires de pêche renforcent la protection réglementaire d'espèces désignées, comme le saumon atlantique de la baie de Fundy, la tortue luth, le loup de mer et le loup tacheté. Ces mesures affectent souvent la conduite d'autres activités de pêche (commerciale, récréative et par les autochtones), ce qui renforce la complexité et les défis afférents à la gestion des pêches et de l'océan.

La Loi sur les pêches, antérieure à la Confédération, demeure la législation fondamentale régissant la pêche au Canada; elle définit les prérogatives de contrôle de la pêche et des règles de conservation, et elle influence l'industrie de diverses manières. La loi est également la plus rigoureuse loi environnementale du pays, particulièrement après les amendements adoptés dans les années 1970 pour le renforcement de la protection des habitats halieutiques. Une mise à jour proposée augmenterait l'influence des intervenants de l'industrie dans la gestion, établirait des principes clairs concernant le développement durable, et établirait un nouveau système de sanctions pour le renforcement du respect de la législation.

LA PÊCHE, PAR ESPÈCE

La côte et les hauts-fonds du secteur Scotia-Fundy nourrissent des douzaines d'espèces commerciales, qui appartiennent en général aux

groupes suivants : crustacés – homard et crabe; poissons de fond – morue et aiglefin; espèces pélagiques et d'estuaire – hareng, espadon et gaspareau. Ces trois groupes ont connu d'importants changements durant la période 1990-2005.

Poissons de fond : la pêche de base

Morue, aiglefin, goberge, sébaste, merluche et autres poissons de fond – espèces à chair blanche qui s'alimentent près du fond de l'océan – ont constitué pendant des siècles la principale ressource de pêche du secteur Scotia-Fundy. Le commerce traditionnel des poissons de fond vidés et salés, séchés à l'extérieur sur des plates-formes de bois, a dominé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les poissons de fond étaient vendus salés ou fumés, souvent sur le marché des régions méridionales; mais le commerce du poisson frais et du poisson congelé domine maintenant.

Malgré un déclin radical au début des années 1990, les poissons de fond demeurent l'objet d'une importante activité de pêche régionale. Environ 3 000 entreprises de pêche détiennent un permis. Les pêcheurs prennent généralement le poisson de fond avec des lignes hameçonnées, particulièrement la ligne dormante qui porte une longue série d'hameçons appâtés, placée près du fond.

Pesée de paniers de poisson frais débarqués de goélettes à Halifax, Nouvelle-Écosse, 1939.

Les filets maillants, qui retiennent les poissons qui tentent de les traverser, sont fréquemment utilisés dans certains secteurs côtiers. Des bateaux qui pratiquent la pêche côtière ou semi-hauturière (essentiellement des bateaux de 45 à 100 pieds), et quelques bateaux hauturiers (plus de 100 pieds) remorquent souvent un chalut conique le long du fond de l'océan. Les bateaux de plus de 100 pieds utilisant ces filets sont généralement appelés « chalutiers », tandis que les bateaux de moins de 100 pieds se nomment « dragueurs ».

Pour l'ensemble des espèces, du fait d'un déclin marqué au cours des années 1980, il y a maintenant moins de 100 usines de transformation dans la région Scotia-Fundy. Les usines de transformation du poisson de fond produisent ou bien des filets ou des blocs qui peuvent donner lieu ailleurs à d'autres activités de transformation, ou bien des plats cuisinés. Les principaux marchés pour le poisson de fond (frais et congelé) sont les secteurs de la restauration, des services alimentaires et du commerce de détail en Amérique du Nord.

La gestion de la pêche des poissons de fond a fait l'objet d'importants changements, introduits par le MPO ou parfois par l'industrie de la pêche elle-même. Les changements de la gestion de la pêche du poisson de fond ont souvent été également appliqués à d'autres activités de pêche; cette évolution a été complexe et souvent controversée, et elle a influencé beaucoup d'autres facteurs.

Antécédents historiques

Après la Seconde Guerre mondiale, la flotte de pêche du poisson de fond a enregistré un important gain de sa puissance de pêche. Des bateaux plus grands ont utilisé des technologies modernes – radio, radar, sonar et autres appareils électroniques – pour trouver le poisson, et des moteurs et des systèmes hydrauliques modernes ont facilité la capture. Pendant les années 1950-1960, les gouvernements fédéral et provinciaux ont commandité des projets de pêche exploratoire, promu de nouvelles technologies et souvent facilité la construction de bateaux ou d'usines de transformation au moyen de subventions ou prêts.

Sur l'ensemble de la côte de l'Atlantique, environ 150 grands chalutiers appartenant à

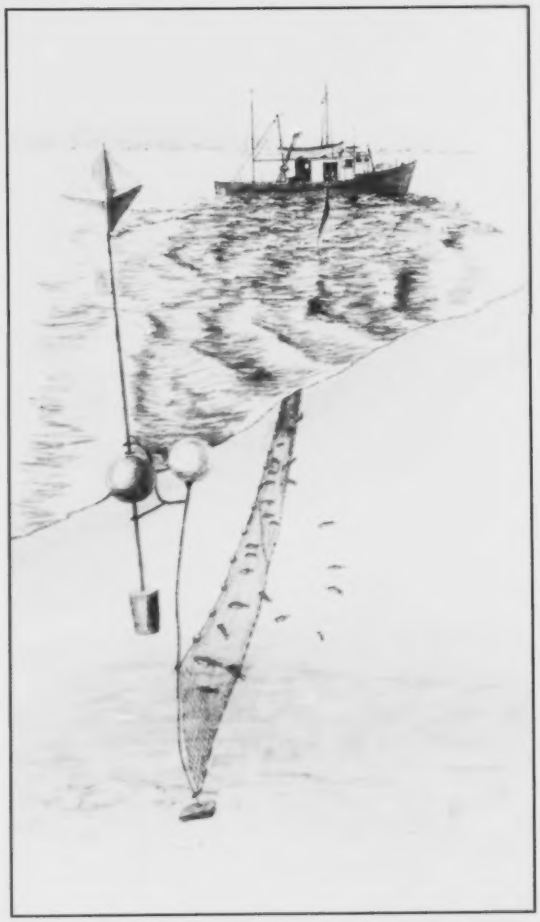

Filet maillant

quelques importantes entreprises de pêche exploitaient les zones de pêche hauturière et ramenaient de grandes quantités de morue, goberge, aiglefin, sébaste et limande. Dans le secteur Scotia-Fundy, des chalutiers et des bateaux plus petits alimentaient les usines de congélation de ports comme North Sydney, Louisbourg, Petit-de-Grat, Lunenburg, Riverport et Lockeport; chacun de ces établissements employait toute l'année plusieurs centaines de personnes, produisant principalement des filets et des blocs congelés exportés aux États-Unis pour d'autres opérations de transformation.

D'innombrables unités plus petites transformaient également les poissons de fond en produits surgelés, frais, salés ou fumés. Même si la valeur des prises de homard était souvent proche de la valeur des prises du poisson de fond, c'est à la morue et à ses cousins qu'on pouvait imputer la plus grande partie des emplois de transformation et de la valeur des produits.

Simultanément, des bateaux étrangers ont renforcé la pression sur les ressources. À partir du milieu des années 1950 jusqu'à 1977, des chalutiers congélateurs et leurs bateaux satellites ont pris d'énormes quantités de poisson de fond aux fins de transformation et de congélation à bord. Dans les années 1970, on a pu constater, imputables aux pêcheurs canadiens et étrangers et avec des problèmes de conservation qui en découlaient, des pressions de pêche que la Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-ouest (établie en 1950) n'est pas parvenue à résoudre. En 1974-1975, l'épuisement de la ressource et l'affaiblissement du marché ont provoqué une crise majeure pour les flottes canadiennes, nécessitant une assistance d'urgence par des initiatives de soutien des prix sur les marchés; ceci a servi de catalyseur pour l'extension de la juridiction canadienne sur la pêche en 1977, depuis la limite territoriale classique de 12 milles marins jusqu'à la limite d'exclusivité économique des 200 milles.

Vers la même époque, le ministère a limité le nombre de permis de pêche et la longueur des bateaux de pêche; l'objectif était de renforcer la protection des ressources, ainsi que d'augmenter le revenu moyen et la stabilité. L'activité de recherche scientifique s'est développée, pour un meilleur suivi de l'abondance des espèces par année et par catégorie.

Le ministère a établi des quotas pour chaque population importante de poisson de fond, et il a réparti la ressource entre des bateaux de divers types et tailles; il a également incité les pêcheurs à s'organiser en groupes ou associations. De nouveaux comités consultatifs de l'industrie ont permis aux pêcheurs et aux transformateurs de participer à l'élaboration des règlements et des plans de pêche annuels.

Avec l'extension en 1977 de la limite de juridiction exclusive sur la pêche, les bateaux étrangers ne pouvaient plus entrer dans la zone d'exclusivité qu'en vertu d'un permis canadien, pour prendre des poissons en excès des besoins canadiens. La diminution rapide de la pêche étrangère et les nouvelles mesures de protection de la ressource ont alors suscité un renforcement des prises et des revenus des pêcheurs canadiens. L'industrie du poisson de fond, qui connaissait des crises chroniques, semblait atteindre un nouveau plateau. Malgré des restrictions sur la

Des quotas de pêche sécurisés

L'histoire récente de la pêche du poisson de fond et d'autres espèces a souvent impliqué des quotas individuels (QI) et des quotas individuels transférables (QIT).

Au cours des années 1970, alors que l'emploi de quotas globaux s'imposait pour les espèces (total autorisé des captures, ou TAC), le ministère fédéral des Pêches a commencé à subdiviser ces quotas parmi les flottes de divers secteurs, ou sur la base de la taille des bateaux ou des divers types d'équipements. La flotte de pêche au hareng à la senne est même allée plus loin, en consultation avec le ministère.

Ce fut une première au Canada – la flotte de la baie de Fundy a adopté en 1976 des quotas individuels pour chaque bateau, principalement sur la base des antécédents de prise. Auparavant, les pêcheurs se précipitaient pour prendre une plus grande part du quota global; désormais, chacun avait son propre quota et pouvait donc choisir son propre rythme de travail.

En 1983, les senneurs de hareng ont fait un pas de plus avec les quotas individuels transférables. Les pêcheurs pouvaient en permanence acquérir les quotas d'autres pêcheurs. Les directives limitaient le pourcentage de la prise totale qu'une seule entreprise pouvait acquérir.

Des QI et leurs variantes se sont bientôt étendus aux autres activités de pêche, souvent lorsqu'un excès de capacité suscitait des problèmes. Un système d'allocation aux entreprises (AE) fut appliqué au début des années 1980 pour la flotte de pêche hauturière au poisson de fond - principalement des chalutiers de plus de 100 pieds. Avec le système AE, une allocation était accordée à une compagnie; celle-ci pouvait alors gérer sa flotte ou même réduire le nombre de ses bateaux, pour faire le meilleur usage d'une allocation déterminée. Le rapport du Comité sur les pêches de l'Atlantique (rapport Kirby, 1983) commandé durant la crise du chalutage de 1981-1983 recommandait l'utilisation permanente des quotas AE pour la pêche au chalut, et il a promu leur utilisation pour d'autres activités de pêche.

Le secteur de la pêche hauturière du homard a adopté les quotas AE en 1985, de même que celui de la pêche hauturière du pétoncle en 1986. Tous les bateaux de pêche du poisson de fond de 65-100 pieds de longueur sur la côte de l'Atlantique (dont beaucoup étaient la propriété des transformateurs) ont adopté les quotas AE en 1988. Entre 1990 et 2005, de nombreuses flottes de petits bateaux ont adopté les QI ou les QIT; pour le secteur Scotia-Fundy, ceci incluait les bateaux de pêche du poisson de fond avec engin mobile (dragueurs) de moins de 65 pieds; les bateaux de pêche du poisson de fond à équipement fixe (lignes dormantes et filets maillants) de 45-65 pieds; et les flottes exploitant à proximité des côtes les ressources de pétoncle de la baie de Fundy, d'espadon (lignes dormantes) et de crabe des neiges.

Le ministère des Pêches et des Océans, nouvelle appellation depuis 1979, tendait à favoriser prudemment les QI et les QIT, les traitant au cas par cas pour les appliquer aux flottes lorsqu'il était clair que c'était le désir de la majorité des détenteurs de permis. Généralement, des discussions gouvernement–industrie ont permis l'élaboration de formules de répartition des quotas sur la base des antécédents de prise et de la taille du bateau, et les règlements adoptés ont empêché toute entreprise d'acquérir plus d'un faible pourcentage spécifié de la prise totale autorisée. De même, d'autres restrictions étaient généralement applicables aux transferts entre secteurs ou provinces.

Les nouvelles dispositions adoptées pour la gestion des quotas dans le secteur Scotia-Fundy offraient de nombreux avantages. Les pêcheurs et les entreprises propriétaires de bateaux pouvaient répartir leurs investissements sur des bateaux et des exploitations en fonction des prises attendues, et échelonner leurs activités de pêche pour obtenir la meilleure valeur sur le marché. On pensait aussi qu'en théorie, ces quotas assurés développeraient un sentiment de propriété à l'égard de la ressource et de meilleures attitudes de conservation.

Les adversaires du système signalaient cependant ses désavantages. Certains considéraient qu'il serait difficile de faire respecter un si grand nombre de quotas différents, ce qui conduirait au dépassement des limites. Les entreprises auraient pu déclarer des prises provenant de secteurs à quota plus élevé comme provenant des secteurs voisins. Ou les pêcheurs auraient pu rejeter les poissons les plus petits et les espèces indésirables pour que leurs quotas génèrent une plus grande valeur. Les critiques craignaient également que les exploitants les mieux financés puissent accumuler des quotas et acquérir ainsi un contrôle excessif, et peut-être concentrer leurs activités dans des secteurs spécifiques au détriment d'autres collectivités côtières.

longueur des bateaux, la flotte développait une plus grande puissance de pêche; ces temps meilleurs ont suscité une nouvelle expansion à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

Malgré cela, une crise de coût-prix en 1981-1983 a mis une fois de plus en péril les grandes entreprises de chalutage, mais une autre intervention financière fédérale accompagnée d'une consolidation des entreprises a suscité une reprise. La valeur des prises a progressé durant presque toutes les années 1980. Dans le secteur Scotia-Fundy, près de la moitié des prises de poisson de fond (parfois en provenance des eaux de Terre-Neuve et du golfe du St-Laurent) était imputable à l'importante flotte de chalutiers.

Avec une ressource apparemment en bonne santé, avec un système de gestion élaboré et avec des consommateurs qui acceptaient de payer plus pour des poissons et produits de la mer frais et de bonne qualité, tout le monde attendait une combinaison de stabilité et progrès; mais ce n'était là qu'un prélude à la crise qui s'annonçait pour la pêche du poisson de fond.

Le défi de la conservation

Lors de la mise en œuvre initiale, durant les années 1980, d'un système élaboré de quotas attribués aux bateaux, il y avait peu de protection contre le risque de déclarations incorrectes concernant le lieu de prise ou même la composition des prises. Les scientifiques ne disposaient pas de données précises sur les poissons de taille insuffisante ou les espèces indésirables, rejetés durant la pêche. L'amélioration des taux de prise, qui semblaient refléter une plus grande abondance, découlait en partie d'une amélioration de l'efficacité. Les scientifiques avaient initialement surestimé la croissance des populations. Certains secteurs de l'industrie demandaient de plus grandes parts d'une ressource qui, dès la fin des années 1980, déclinait déjà.

Les bateaux de toutes les classes avaient augmenté leur capacité de pêche. Les sonars de détection du poisson et les chaluts, capables d'éviter les rochers et utilisables sur un fond marin accidenté, laissaient peu de refuges au poisson. Les pêcheurs s'intéressaient souvent aux spécimens les plus vieux et les plus gros, alors que ceux-ci constituaient la meilleure ressource de reproduction. L'évolution de l'environnement s'est aussi manifestée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 sur la côte est du Canada, par des températures plus basses réduisant la capacité de survie et de croissance de la morue et d'autres espèces de poisson de fond.

Alors que les scientifiques établissaient une image plus précise de la situation, le MPO commença à appliquer une réduction des quotas, ce à quoi certains membres de l'industrie se sont opposés avec véhémence. Il y a eut en 1989 une importante controverse lorsque les restrictions imposées pour la conservation ont forcé la flotte de dragueurs à cesser très tôt la pêche durant la saison prévue. La même année, un groupe de travail sur le poisson de fond du secteur Scotia-Fundy recommanda plusieurs mesures de conservation, comme la vérification à 100 pour cent par un observateur sur les chalutiers, et une taille de maille plus grande pour les chaluts. Même si certaines propositions furent atténuées du fait de l'opposition, les travaux du groupe conduisirent la flotte de dragueurs à passer au système des quotas individuels transférables. Simultanément, certaines usines de l'industrie, devenues plus grandes que jamais, commencèrent à réduire leur production et à licencier temporairement leurs employés.

En 1992-1993, les scientifiques annoncèrent que tout le long de la côte de l'Atlantique, la ressource historique de poisson de fond était sur

Chalutier de pêche semi-hauturière

le point de disparaître. La plupart des secteurs de pêche du poisson de fond à Terre-Neuve-et-Labrador et dans le golfe du St-Laurent furent fermés. Dans le secteur Scotia-Fundy, le MPO mit fin à la pêche de la morue, de l'aiglefin, de la goberge et de toutes les populations importantes de poissons de fond à l'est d'Halifax, ceci dans un territoire antérieurement très productif pour les chalutiers en particulier. La flotte de chalutiers du secteur Scotia-Fundy (bateaux de plus de 100 pieds) diminua durant les années suivantes; il ne reste aujourd'hui que six bateaux, avec des chiffres de prises beaucoup moins élevés que pendant les années 1980.

La pêche du poisson de fond est demeurée ouverte dans le secteur sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, la baie de Fundy et sur le banc Georges, mais avec seulement des niveaux réduits. Après le déclin déjà enregistré à la fin des années 1980, les prises de poisson de fond du secteur Scotia-Fundy diminuèrent encore, de 217 000 tonnes en 1990 à 76 000 tonnes en 1995. La valeur des prises débarquées durant ces années chuta de 166 à 84 millions $. Même si certaines populations – comme l'aiglefin sur le banc Georges – se sont améliorées, il n'y a encore aucun signe d'une restauration totale.

Mesures concernant le poisson de fond - Ensemble de la côte de l'Atlantique

Pendant les années 1990, on tenta d'amortir la crise avec une série de programmes fédéraux spéciaux, comme le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique et le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes. On appliquait ainsi des mesures spéciales, comme une assistance financière pour les pêcheurs de poisson de fond et pour certaines collectivités. Dans le cadre des programmes de résiliation volontaire des permis, les pêcheurs qui faisaient annuler leur permis, plutôt que de le transférer à un autre candidat, recevaient une indemnisation compensatoire. Le nombre de bateaux de pêche pour toutes les espèces – dans le secteur Scotia-Fundy – diminua de 5 800 en 1990 à 5 300 en 2000.

Morue

Par ailleurs, d'autres approches eurent un effet de stabilisation de l'activité de pêche. Le programme « pêcheurs professionnels désignés » (un changement majeur pour les bateaux de moins de 65 pieds) identifiait les pêcheurs – environ 25 % des pêcheurs inscrits – qui dirigeaient une entreprise, détenaient certains permis essentiels, et étaient intensément dépendants de la pêche. À partir de 1996, seuls les pêcheurs identifiés comme professionnels désignés ont pu acquérir les permis détenus par la plupart des autres pêcheurs. Au fur et à mesure que les moins actifs des pêcheurs cédaient leurs permis aux professionnels désignés, le nombre total d'entreprises diminua graduellement, et les entreprises pour lesquelles la pêche était une activité à long terme sont devenues dominantes.

Mesures concernant le poisson de fond - Secteur Scotia-Fundy

La région des Maritimes adopta ses propres mesures pour le secteur Scotia-Fundy. Initialement, au début des années 90, ces mesures ont suscité une certaine résistance de l'industrie, mais après des sessions d'atelier organisées par le MPO et d'autres efforts, la coopération s'est graduellement développée.

Après les réunions du groupe de travail 1989 sur la pêche du poisson de fond dans le secteur Scotia-Fundy, un système de quotas individuels transférables (QIT) fut adopté en 1991 pour les dragueurs (équipement mobile) de moins de 65 pieds. Il s'agissait d'une initiative difficile à l'époque, mais le nouveau système d'achat/vente de quotas facilitait l'auto-rationalisation de la flotte. Les opérateurs pouvaient maintenant acheter/vendre des quotas en fonction de leurs besoins opérationnels durant la saison de pêche, ou pouvaient céder définitivement leurs quotas à d'autres. Avec plus de 400 permis de dragage (même si le nombre de permis actifs était moins élevé), il était difficile de contrôler cette puissante flotte. Les transferts de quotas ont réduit le nombre à moins de 100 bateaux actifs, et la sécurité de la possession des quotas leur permit de modérer la course pour l'accès au poisson. Certaines entreprises se sont également diversifiées vers d'autres espèces.

Le rapport du groupe de travail 1989 indiquait également que les règles du ministère restreignant l'augmentation de la longueur

Pesée de poissons dans le cadre du Programme de vérification à quai des poissons débarqués.

des bateaux et de la taille des soutes à poisson n'étaient pas particulièrement efficaces. Les tentatives de renforcement des règles ont suscité une controverse. Mais en 1993, le ministère est parvenu à un nouveau système applicable à l'ensemble de la côte de l'Atlantique. Généralement, si un pêcheur remplaçait un bateau de 35 à 65 pieds, le volume du nouveau bateau (déterminé à partir des caractéristiques de longueur, bau et hauteur interne) ne pouvait être supérieur à celui du bateau remplacé.

Du conflit à la cogestion

Les pêcheurs étaient mécontents et parfois incrédules à l'égard du déclin des populations de poisson de fond; les disputes au sujet du partage des quotas s'accentuèrent. De nouvelles mesures de préservation de la ressource (comme des règles régissant le remplacement des bateaux) suscitaient souvent des récriminations.

Tandis que plus de bateaux passaient au régime des quotas individuels, les pêcheurs devaient maintenant payer à des entreprises privées des services de surveillance des quantités de poissons débarquées. Chaque bateau devait désormais avertir par radio la compagnie du programme de vérification à quai lorsqu'il quittait le port ou y retournait. Lors de l'accostage, des observateurs vérifiaient et enregistraient les quantités et espèces. Le programme de vérification à quai facilitait l'application des règles et produisait une meilleure information statistique pour les gestionnaires de la pêche et les scientifiques, mais suscitait une dépense additionnelle pour les pêcheurs.

Les plans annuels de gestion de la pêche ont évolué pour devenir les plus complexes « Plans de pêche axés sur la conservation », pour lesquels l'industrie a dû assumer une plus grande responsabilité. Face au nombre de changements mis en œuvre, certains petits opérateurs ont craint que le ministère n'envisage de les éliminer.

Un tournant s'annonça au milieu des années 1990. Le secteur sud-ouest de la Nouvelle-Écosse était encore une source significative de poisson de fond, avec environ 2 400 permis (sur environ 3 000 dans la région) pour divers modes de pêche : dragueurs, lignes dormantes, filets maillants et lignes manuelles. Mais cette capacité de prise était très supérieure à ce qui était nécessaire pour la prise de tout le poisson disponible.

De nouvelles restrictions furent introduites avec des quotas de prise pour les pêcheurs à la ligne. Des manifestations contre les règles de pêche conduisirent au blocage d'un port, dont on parla au bulletin de nouvelles national. En 1995-1996, en plus d'autres controverses, les changements apportés aux règles régissant les permis n'avaient pas conféré le statut de pêcheur professionnel désigné aux nombreux pêcheurs de petite envergure (pêche à la ligne manuelle) qui ne satisfaisaient pas aux critères de revenu minimum.

La frustration conduisit à des manifestations; au début de 1996 les pêcheurs occupèrent des bureaux du MPO; lors d'une manifestation, 3 000 personnes défilèrent en ligne, portant une longue section de cordage, dans le quartier central d'Halifax. Le ministre de Pêches et Océans atténua la rigueur des règles du statut de pêcheur professionnel désigné pour les pêcheurs à la ligne, et les responsables régionaux convoquèrent une conférence de trois jours avec les pêcheurs et représentants des collectivités, où chacun pouvait exprimer ses opinions et formuler des suggestions.

Il sortit de toute cette ébullition un niveau plus élevé de cogestion entre les pêcheurs et les gestionnaires du MPO; une autre innovation fut adoptée pour le secteur Scotia-Fundy : les quotas par localité et les conseils de gestion.

Gestion basée par localité

En 1995, les pêcheurs du secteur de Sambro près d'Halifax avaient approché le MPO pour demander un quota distinct de prise de poisson de fond pour leur secteur, sur la base de leurs antécédents de prise collectifs. Après les mani-

Merlu argenté

festations et la conférence de 1996, cette idée fut adoptée. Le MPO appuya la mise en place de onze conseils de gestion communautaire couvrant l'ensemble du secteur Scotia-Fundy, souvent sur la base des comtés. L'essai initial prenait en compte tous les bateaux à matériel fixe jusqu'à 45 pieds, soit plus de 2 500 bateaux. Chaque territoire ou groupe (certaines « localités/communautés » étant définies par certains matériels utilisés) reçut son propre quota.

Le nouvel arrangement fonctionnait bien. Les conseils de gestion de membres élus géraient maintenant des questions comme la distribution des quotas au sein de la localité et les transferts de quotas entre conseils de gestion. Au sein de l'enveloppe de quotas d'une localité, le conseil pouvait limiter le nombre de sorties et gérer des quotas par saison ou pour la flotte, et même les quotas individuels et les quotas individuels transférables. Ces conseils peuvent également analyser les statistiques de prise, appliquer des sanctions à l'égard des violations des règles et se charger des fonctions de gestion usuelles.

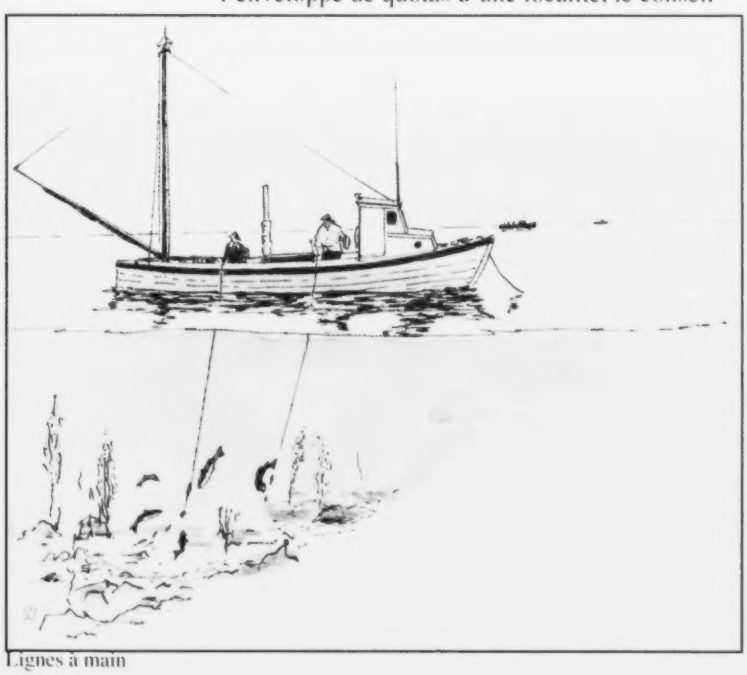

Lignes à main

L'introduction des conseils apporta de nombreuses améliorations. Le niveau de conflits et de crainte diminua parce que chaque juridiction territoriale pouvait gérer pour elle-même une ressource sécurisée. Les comités consultatifs du MPO fonctionnaient mieux. Les pratiques de conservation s'amélioraient, car les pêcheurs étaient devenus plus conscients que jamais de la vulnérabilité de leur ressource, et ils pouvaient participer à sa gestion. En 1997, sur la base d'un solide soutien de la part des pêcheurs côtiers, le ministre de Pêches et Océans a rendu permanent le système de gestion par localité.

L'implication dans la gestion des activités de pêche et des ressources est devenue une habitude dans le secteur Scotia-Fundy. Il s'agissait dans une grande mesure d'une évolution naturelle pour l'industrie et le gouvernement. Les parties prenantes intéressées ont commencé à faire usage de leurs propres ressources dans le cadre de projets utiles – tels que la couverture des coûts des programmes des observateurs et d'enregistrements des prises débarquées – et d'une manière générale, à assumer plus de responsabilités.

La cogestion, un idéal depuis les années 1970, commençait à mieux fonctionner dans la pratique. Bien qu'il y avait encore certaines controverses, la gestion de la pêche évoluait de plus en plus vers le dialogue, la conservation, l'efficacité et le bien commun.

Nouveaux produits, nouveaux marchés

Entre-temps, l'industrie s'est beaucoup adaptée dans le secteur commercial. Les pêcheurs ont travaillé pour pouvoir débarquer des prises de meilleure qualité et mieux traitées, à un meilleur prix; certains se sont diversifiés avec la pêche d'autres espèces.

Le merlu argenté, une espèce à peau dure et difficile à manipuler, est un exemple notable; on pensait que la pêche du merlu argenté nécessitait d'énormes chalutiers-usines avec congélation comme en utilisaient les pêcheurs étrangers; mais ces dernières années, les pêcheurs du secteur

Scotia-Fundy ont montré que de petits dragueurs de moins de 65 pieds pouvaient prendre du merlu argenté à la limite du plateau néo-écossais.

La vingtaine de dragueurs qui pêchent toute l'année rapportent maintenant environ 8 millions $ de prises. Ce poisson, conditionné dans la glace pour sa préservation et exporté frais, atteint les marchés européens moins de trois jours après la prise et il obtient des prix plus élevés.

Par ailleurs, les bateaux de 45 à 65 pieds avec équipement fixe (lignes dormantes et filets maillants) pêchant les poissons de fond sont passés en 1997 au régime des QIT, ce qui a réduit la flotte. Avec les quotas définis, le facteur de la taille des bateaux est devenu moins important. Un changement des règles en 2001 a permis aux pêcheurs de cette flotte de remplacer leurs bateaux par des bateaux plus grands, dans la mesure où la longueur demeure limitée à 65 pieds et où ils appliquent d'autres restrictions de la capacité.

Dans le domaine de la transformation, les entreprises autrefois dominantes qui utilisaient de grands chalutiers réduisaient considérablement leurs opérations. La plus importante de ces firmes dans le secteur Scotia-Fundy a vendu presque tous ses chalutiers et ses allocations de production pour se concentrer sur la transformation et la commercialisation, souvent de matières premières achetées à l'étranger. Même si les grandes entreprises jouent encore un rôle important, particulièrement en ce qui concerne les crustacés et mollusques, les firmes familiales restaurent en partie leur dominance d'avant-guerre.

Auparavant, les firmes du secteur Scotia-Fundy avaient été parmi les premières à congeler en mer des poissons entiers vidés et à les décongeler rapidement pour d'autres opérations de transformation à terre. Désormais, beaucoup de firmes recherchaient des fournisseurs étrangers de poisson de fond congelé, pour transformation; simultanément elles recherchaient de nouveaux créneaux sur le marché des produits frais et congelés, souvent pour des produits de plus grande valeur.

La nouvelle pêche du poisson de fond

Il y a aujourd'hui moins d'usines de transformation; le nombre de bateaux, dragueurs et chalutiers plus puissants et efficaces qui exploitent le poisson de fond a diminué de plus de 50 % depuis 1990. Les grandes entreprises de

Traitement des sébastes à bord d'un chalutier congélateur.

transformation du poisson de fond qui auparavant exploitaient plusieurs douzaines de chalutiers en ont vendu la plupart; il ne reste que six chalutiers en service dans le secteur Scotia-Fundy. Ces entreprises, qui disposent de quotas beaucoup moins élevés qu'autrefois, ont confié sous contrat la pêche de leur quota de poissons à de plus petits bateaux. Les dragueurs côtiers réalisent maintenant environ 80 pour cent des prises de poissons de fond couvertes par des quotas de pêche hauturière.

Même si un jour les populations de poisson retrouvent leur abondance antérieure, comme cela semble être possible pour l'aiglefin, il est probable que l'industrie du poisson de fond restera plus petite. Les intervenants de l'industrie et le gouvernement ont tiré des enseignements importants au sujet de l'excès de capacité et de la surpêche. Plus que jamais, la conservation est le critère primordial.

La nouvelle industrie du poisson de fond demeure profitable pour la plupart des participants; elle implique moins l'industrie et plus d'entrepreneurs; elle a relevé les défis et trouvé de nouveaux marchés pour des produits de plus grande qualité et plus coûteux. Surtout, l'industrie a assumé beaucoup plus de responsabilités en ce qui concerne la recherche, la gestion, l'application des lois, la gestion partagée des ressources et une aspiration vers une grande réalité. Et les changements de l'industrie du poisson de fond ont promu la cogestion à une plus grande échelle.

Aujourd'hui, quatre importants mécanismes attestent de la gestion partagée de la pêche dans le secteur Scotia-Fundy. Tout d'abord, les comités consultatifs de divers domaines et les pêcheurs et organisations qu'ils représentent ont

La dimension internationale

Amélioration de la gestion transfrontalière Canada – É.-U.

L'établissement de la zone exclusive d'intérêt économique de 200 milles marins, en 1977, a mis fin aux problèmes de pêche par des bateaux étrangers à proximité du secteur Scotia-Fundy, à l'exception de ce qui concerne notre plus proche voisin.

Le plateau néo-écossais et ses zones de pêche sont situés nettement à l'intérieur de la zone de 200 milles; on ne peut effectuer de comparaison avec la situation au large de Terre-Neuve, où des sections (le nez et la queue) des Grands Bancs s'étendent au-delà de la zone d'exclusivité de 200 milles et où des bateaux étrangers peuvent pêcher sur les bancs hors limite. La situation des bateaux étrangers a été bien contrôlée après 1977 dans le secteur Scotia-Fundy. Au début, le Canada en a autorisé certains à pêcher des espèces de surplus dans la zone, comme le merlu argenté, mais toutes ces autorisations ont expiré en 1998.

Aux débuts, l'exception concernait la rive sud-ouest du secteur Scotia-Fundy. Le Canada et les États-Unis voulaient faire valoir leurs droits sur le banc Georges. En 1984, la Cour internationale de justice de La Haye, aux Pays-Bas, a établi la limite de séparation – que les pêcheurs appellent « la limite de La Haye » – qui accorde au Canada le tiers nord-est de cette zone de pêche.

Mais les bateaux américains franchissaient parfois la ligne à la recherche des populations abondantes de pétoncles et autres espèces du côté canadien. De 1984 à 1988, les bateaux de patrouille du MPO, le Cygnus et le Chebucto, ont arrêté deux douzaines de bateaux américains pour déférer leurs opérateurs devant les tribunaux de Halifax. Les tensions se sont accentuées à la fin de 1988 lorsque le Cygnus a fait usage de son artillerie pour tirer des coups de semonce devant un bateau américain qui avait pris la fuite. L'année suivante, un navire de la marine canadienne qui effectuait une mission similaire pour le MPO a également tiré des coups à l'occasion d'un autre incident. Le MPO a parfois fait intervenir un sous-marin de la marine sur la limite de La Haye.

Les autorités américaines ont noté que la situation était sérieuse. En décembre 1991, les deux pays ont signé un accord d'application réciproque des lois. Chaque pays s'est engagé à imposer des amendes à ses ressortissants qui violent les règles de pêche de l'autre pays. La

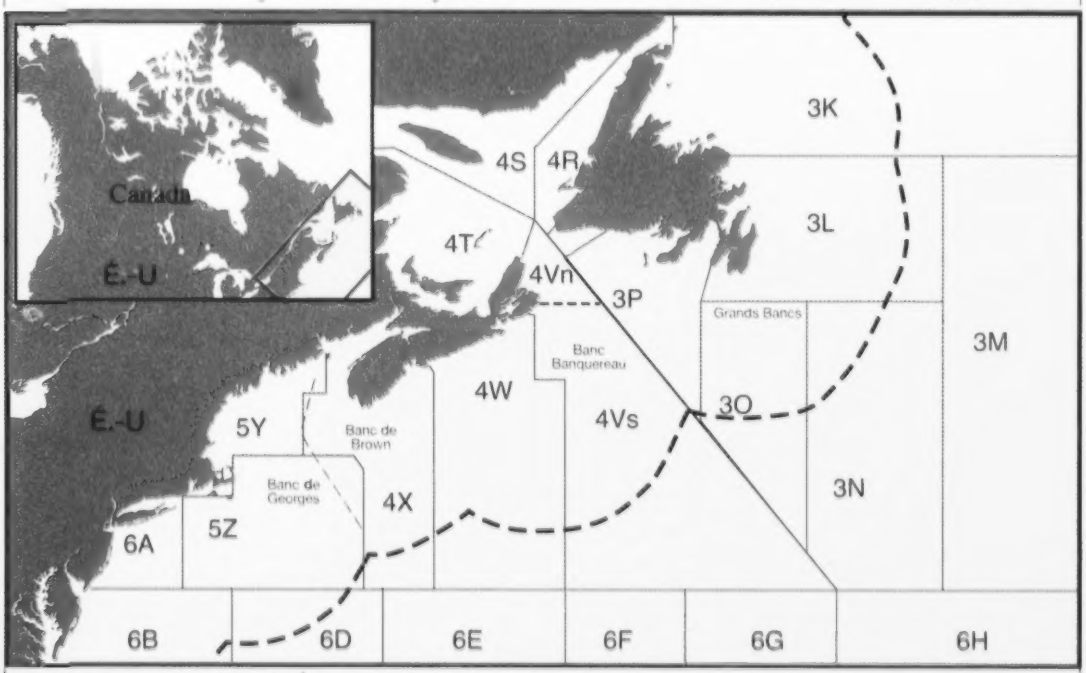

Le secteur de gestion Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy s'étend depuis la « limite de La Haye » sur le Banc Georges jusqu'à la limite d'exclusivité économique de 200 milles, au-delà du plateau continental (Plate-forme Néo-Écossaise). L'OPAN/NAFO (Organisation des pêches de l'Atlantique Nord), un organisme intergouvernemental d'étude et de gestion de la pêche, assure la gestion des activités de pêche au-delà de la limite des 200 milles.

garde côtière des É.-U. a également apporté sa contribution à la surveillance de la limite de La Haye à cette époque, et on n'a depuis lors détecté que 77 violations de la ligne de séparation, dont 59 en 1992-1993. Les années suivantes, les incursions de bateaux américains ont virtuellement disparu.

L'accord d'application des règles augurait une nouvelle ère pour la coopération Canada – É.-U. sur la gestion des populations transfrontalières de poisson.

La coopération internationale restaure l'abondance de l'aiglefin

L'aiglefin, une espèce succulente étroitement associée à l'image de la Nouvelle-Écosse et de la Nouvelle Angleterre, constituait traditionnellement la base du commerce du poisson frais ou congelé. À la fin des années 1960, l'aiglefin s'est raréfié sur le banc Georges; des quotas internationaux ont été mis en vigueur. Après l'adoption de la zone des 200 milles, le Canada a imposé des quotas plus stricts pour ses propres pêcheurs sur le plateau néo-écossais et pour les poissons qui franchissent la limite de juridiction sur le banc Georges. Les règlements américains, même s'ils diffèrent des règlements canadiens, ont également contribué à la réduction de la pêche de l'aiglefin sur le banc Georges.

Jeune aiglefin

Cependant l'aiglefin était également concerné par la crise générale du poisson de fond au début des années 1990; les populations se sont raréfiées des deux côtés de la limite de La Haye. Les deux pays ont permis la poursuite de la pêche, mais à des niveaux très réduits.

Les gestionnaires des pêches des deux pays ont commencé à adopter des mesures communes. En 1994, le Canada a encore réduit ses quotas sur le banc Georges et a allongé la période de fermeture dans le secteur; les É.-U. ont également appliqué de nouvelles restrictions.

À partir de 1995, un accord bilatéral a augmenté la coopération, particulièrement au niveau scientifique. Un comité régional Canada – États-Unis a animé le processus, avec la création du comité TRAC (Transboundary Resources Assessment Committee) avec lequel les deux pays s'engageaient à travailler ensemble pour évaluer les populations transfrontalières de poisson, en commençant par la morue, l'aiglefin et la limande à queue jaune. Dans un autre organisme, le TMGC (Transboundary Management Guidance Committee), des scientifiques, représentants de l'industrie et gestionnaires des pêches échangeaient leurs expériences sur les stratégies de restauration des populations. Bien que chaque pays établisse ses propres quotas et autres règlements, chacun tient compte davantage du point de vue de l'autre pour parvenir à un consensus.

En 2003, la coopération s'est encore renforcée avec un nouvel accord de partage des ressources; les deux parties ont entrepris de définir des quantités totales de prises autorisées pour l'aiglefin, la morue et la limande à queue jaune, et pour la répartition des parts de chaque pays.

Cette même année, des mesures de conservation antérieures ont commencé à produire des résultats. La classe 2003 (l'ensemble des poissons d'une population provenant d'œufs pondus durant une année donnée) d'aiglefin a été la plus importante enregistrée. Alors que ces poissons se développent, la biomasse dans l'eau et le volume de prises alloué aux pêcheurs atteindront des niveaux inconnus depuis les années 1960.

Le Comité consultatif du golfe du Maine, un groupe canadien préexistant coprésidé par le MPO et l'industrie de la pêche, s'inscrit maintenant dans la structure globale Canada – É.-U. Les gestionnaires des pêches des deux pays ont également commencé à collaborer plus étroitement sur la pêche des espèces pélagiques, la gestion de l'océan et les espèces en péril.

Dans le monde international de la pêche, la gestion partagée découle généralement d'une initiative hiérarchique (depuis le haut). D'ordinaire, après une longue période de conflits et de litiges, des pays signent des traités, des systèmes sont mis en place, et la coopération s'installe après quelque temps. Les autorités responsables du secteur Scotia-Fundy et de la Nouvelle-Angleterre ont procédé dans l'ordre inverse, et ils ont entrepris de collaborer sans attendre la négociation d'un traité.

augmenté leur influence sur la gestion du MPO. En plus de la coopération avec le ministère pour la production des plans annuels de pêche, ils participent souvent à la gestion des activités durant la saison. Depuis le début des années 1990, les réunions de ces comités sont ouvertes au public.

Deuxièmement, les groupes de l'industrie assument eux-mêmes beaucoup plus de fonctions de gestion; les conseils de gestion communautaire qui contrôlent l'essentiel de la flotte de pêche côtière à équipement fixe pour la pêche du poisson de fond en fournissent un exemple notable. Cependant, beaucoup d'autres flottes établissent aussi des règles de pêche en cours de saison pour elles-mêmes, d'une manière ou d'une autre.

Troisièmement, les ententes relatives à un projet commun (JPA) existent maintenant pour de nombreux domaines de la pêche. Dans ce cadre, des groupes de pêcheurs indépendants ou entreprises propriétaires de bateaux fournissent leurs ressources (travaux ou financement) pour des activités de recherche, collectes de données, application des lois ou autres aspects de la gestion. Par exemple, ces groupes peuvent commanditer une évaluation des populations de poisson ou d'autres efforts de recherche similaires au-delà de ce que le MPO pourrait fournir normalement; ou bien ils peuvent adopter des règles acceptées par le MPO, modulant le nombre de participants ou le niveau des activités de pêche en fonction de l'abondance de la ressource dans le territoire exploité.

Quatrièmement, en 1999 le MPO a institué la Table ronde sur l'industrie de la pêche dans le secteur Scotia-Fundy, qui donne lieu à deux ou trois réunions par an. Ce forum étendu rassemble plus de 40 groupes représentant pêcheurs, transformateurs, Premières nations et gouvernements provinciaux. Les discussions lors de séances récentes ont porté sur des sujets comme la gestion basée sur les écosystèmes, la stratégie de protection des coraux, les espèces en péril, les approches régionales d'application des lois, les questions concernant les propriétaires exploitants et les conflits entre flottes. Les participants peuvent ainsi échanger leurs connaissances et impressions pour élaborer une vision plus étendue de la situation, et influencer l'élaboration des politiques gouvernementales.

En résumé, l'industrie régionale assume maintenant plus de responsabilités que jamais auparavant pour la gestion de la pêche. Bien qu'il puisse toujours y avoir certaines frictions dans cette industrie concurrentielle et cyclique, elles se sont atténuées, tandis qu'on observait une réduction de la gestion hiérarchique et le développement de la cogestion. Beaucoup de membres de l'industrie ont consacré d'innombrables heures pour que les activités de pêche produisent de meilleurs résultats aujourd'hui et pour les générations futures.

Les crustacés et les mollusques : une ressource de valeur supérieure

La pêche des crustacés et des mollusques est devenue une force dominante dans le secteur Scotia-Fundy. Dans le domaine de la pêche des espèces sauvages, distinct de l'aquaculture, les crustacés et les mollusques génèrent plus d'argent pour les pêcheurs que toutes les autres espèces combinées; il s'agit d'un changement historique par comparaison à la période antérieure aux années 1990, où le poisson de fond comme la morue et l'aiglefin était la source de la plupart des emplois.

Les prises de crustacés et de mollusques ont beaucoup augmenté ces dernières années, grâce aux mesures de conservation et en raison de changements éventuels de l'environnement océanique. De 1984 à 2005, les prises de crustacés et de mollusques ont plus que triplé; la valeur des produits débarqués a plus que quadruplé.

La part des homards, pétoncles, crabes et espèces similaires est passée de 12 pour cent à 43 pour cent des quantités débarquées; leur valeur est passée de 51 pour cent à 83 pour cent de la valeur des produits débarqués.

Le homard

Le homard représente les deux tiers de la valeur des crustacés et des mollusques débarqués, et plus de la moitié de la valeur totale des produits prélevés dans le secteur Scotia-Fundy. Ce crustacé particulièrement réputé vit au fond et il reste généralement très près de l'abri qu'il a choisi. Dans le secteur Scotia-Fundy, près de 3 000 bateaux pratiquent la pêche au homard. En général, durant la saison d'ouverture de leur secteur, les pêcheurs quittent le port avant l'aurore pour aller relever les casiers appâtés; ils utilisent principalement des bateaux de moins de

45 pieds et ils s'éloignent généralement peu de la côte. Cependant, de plus en plus de bateaux s'éloignent maintenant jusqu'à 25-50 milles de la côte. Un flotteur coloré marque à la surface l'emplacement d'un casier posé au fond. Jusqu'aux dernières décennies, les pêcheurs utilisaient des casiers de bois; ils utilisent maintenant essentiellement des casiers métalliques. Quelques bateaux plus grands pêchent également le homard sur des sites hauturiers au-delà de 50 milles.

Les pêcheurs et les acheteurs retiennent souvent les homards dans des cages flottantes ou dans des bassins fermés. Des entrepreneurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ont adopté la technique du bassin d'eau salée construit à terre pour la rétention des homards. Une partie de la récolte de homards est transformée en conserves et produits congelés, mais la grande majorité est vendue en produits frais sur les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe, et aussi loin que la Chine et le Japon.

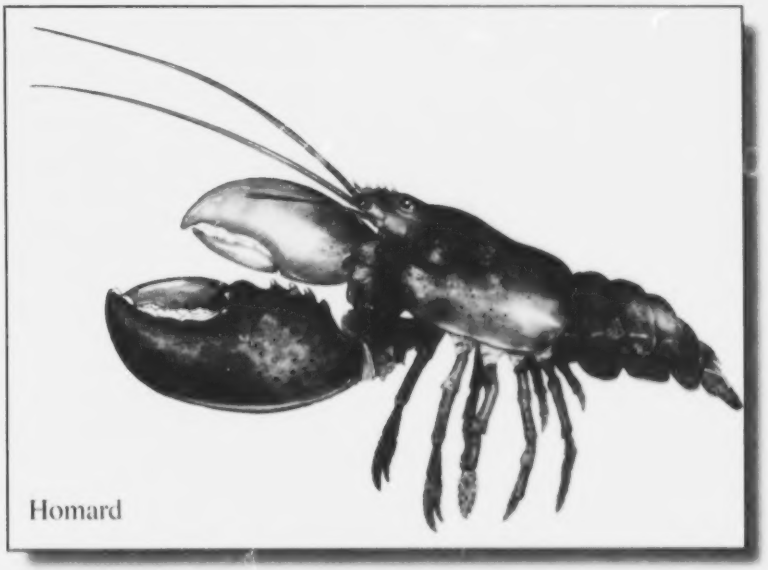

Homard

Antécédents historiques

Après la mise au point de la technologie de conservation vers le milieu du XIXe siècle, le homard a constitué une importante ressource de pêche partout dans le secteur Scotia-Fundy. Cette activité s'est beaucoup développée après 1900, lorsque l'usage du moteur à essence s'est répandu. La plupart des pêcheurs récoltaient le homard durant la saison d'ouverture de leur secteur, généralement pendant plusieurs mois, et se consacraient à la pêche d'autres espèces les autres mois.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche au homard a manifesté des problèmes. Il s'agissait d'une activité importante et très ré-

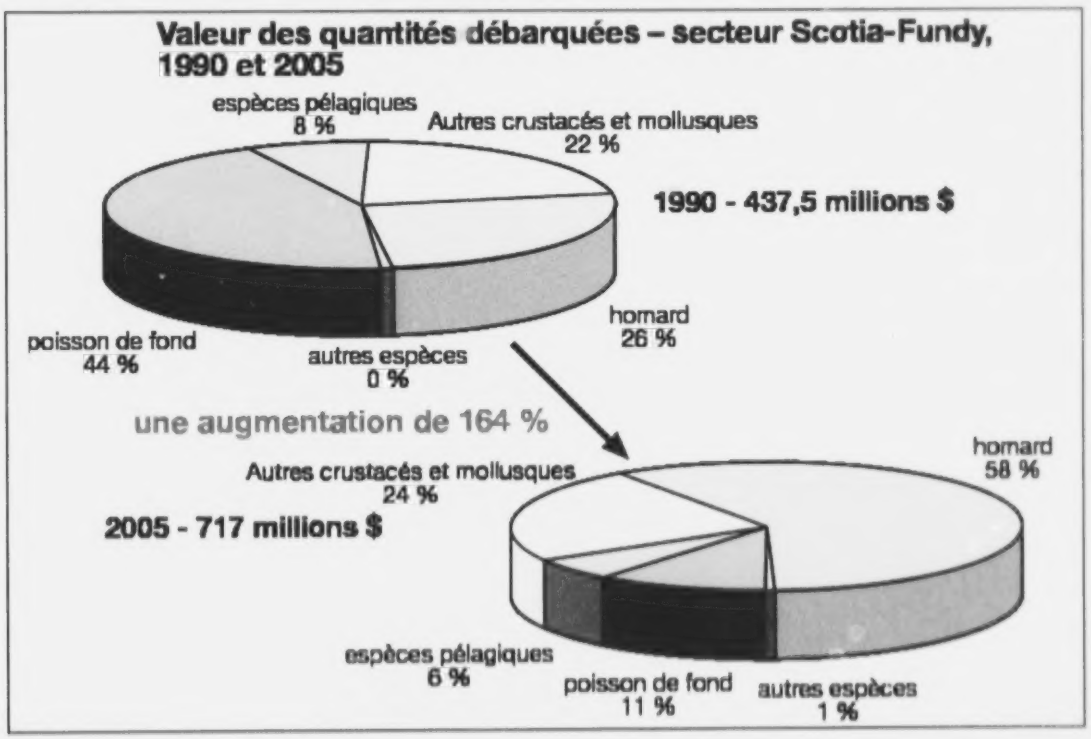

pandue, mais qui produisait souvent des revenus insatisfaisants. À la fin des années 1960, la pêche au homard a été la première activité de pêche importante assujettie à une limitation de l'accès, c.-à-d. une limitation du nombre de permis; l'objectif était de réduire la pression de pêche, de prohiber l'accès des pêcheurs occasionnels non habilités et de préserver la ressource pour ceux qui en vivaient. La limitation du nombre de casiers a également facilité l'action de conservation. Dans le cadre d'un programme volontaire de retrait des permis (par rachat) au cours des années 1970, des centaines de pêcheurs ont abandonné cette activité en contrepartie d'une indemnisation. Aujourd'hui, environ 3 000 bateaux sont détenteurs d'un permis dans le secteur Scotia-Fundy.

Au début des années 1980, la ressource de homard constituait encore une préoccupation pour les scientifiques; mais au cours de la même décennie, la population a commencé à augmenter rapidement. Les quantités de prises ont ainsi considérablement augmenté; elles sont restées très élevées pendant les années 1990; elles ont atteint des niveaux records au début des années 2000, et la tendance se poursuit.

Augmentation des quantités débarquées

Il semble que les nombreuses mesures de conservation – réduction de la flotte, limitation des casiers et limitation de la taille des homards – ont contribué, avec les changements affectant les conditions océaniques, à une nouvelle abondance. Au début du XXIe siècle, le prix de cession d'un permis de pêche au homard dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse pouvait atteindre un million de dollars. Trois zones de pêche au homard du secteur – soit la ZPH 33 (rive sud), la ZPH 34 (près de la partie arrondie de la côte à l'entrée de la baie de Fundy) et la ZPH 35 (fond de la baie de Fundy, de Digby Gut à Alma au N.-B.) – enregistrent les records mondiaux de quantités de homard débarquées par bateau.

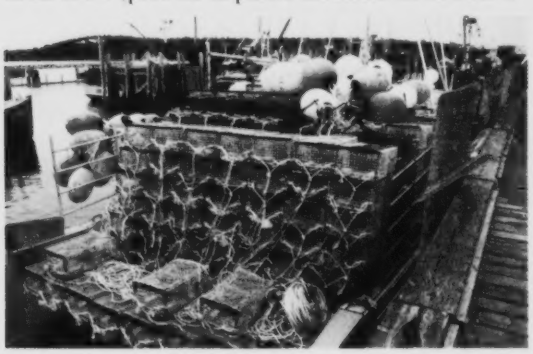

Bateau de pêche côtière du homard.

Les saisons d'ouverture de la pêche au homard sont variables selon le secteur. Comme les prises sont souvent abondantes durant une courte période, pêcheurs et acheteurs stockent les homards jusqu'à ce que les marchés puissent les absorber. En plus de la rétention de homards dans des bassins marins, beaucoup d'entreprises ont également établi des bassins de rétention à terre; on compte ainsi plus de 200 bassins dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Au milieu des années 1980, une importante entreprise a entrepris d'employer un système élaboré pour la rétention des homards; l'installation ressemble à d'énormes classeurs de bureau dans lesquels la circulation d'eau froide maintient les homards en état de sommeil. D'autres entreprises utilisent des réservoirs/bassins et placent souvent les homards dans des tubes qui les empêchent de se blesser mutuellement. Les négociants en homard ont également commencé à prélever des échantillons pour le dosage des protéines sanguines, ce qui permet d'évaluer la santé des homards et leur aptitude à supporter un transport.

La plupart des homards parviennent en vie à leur destination dans les restaurants et commerces de détail en Amérique du Nord, en Europe et même en Extrême-Orient. Une certaine quantité est expédiée à des conserveries ailleurs dans les Maritimes. Certaines entreprises congèlent également la chair du homard cru (nouveau développement) à l'intention de restaurants haut de gamme, sous un format qui ressemble un peu à celui de la crème glacée.

Avec la réduction des populations de poisson de fond et l'augmentation des quantités de homard disponibles, beaucoup d'usines de transformation se sont diversifiées ou ont choisi de se consacrer totalement au homard. Les pêcheurs de la ZPH 34 ont construit des bateaux plus grands capables de transporter un plus grand nombre de casiers, ce qui leur permet d'aller pêcher en sécurité au-delà de 50 milles, pour pouvoir exploiter les meilleurs endroits lors de la pose des casiers le jour de l'ouverture de la saison. Ils ont étendu leur territoire de pêche jusqu'à 50 milles et ils passent maintenant plus de temps en mer, ce qui leur permet de relever leurs casiers plus fréquem-

ment. Cette évolution suscite de nouvelles préoccupations au niveau de la conservation.

En 1995, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, ou CCRH (affilié au MPO) a conclu que les pêcheurs sur l'ensemble de la côte de l'Atlantique prenaient trop de homards avant que cette espèce ait pu se reproduire. Il fallait que le MPO et les représentants de l'industrie travaillent ensemble pour permettre une augmentation de la quantité d'œufs dans l'eau, la réduction du pourcentage de homards capturés et une amélioration générale de la gestion, des connaissances scientifiques et de l'application des règles. Le CCRH a formulé une longue liste d'actions applicables dans divers secteurs, comme l'amélioration de l'application des règles, la réduction du nombre de jours de pêche, l'augmentation de la taille minimale des homards prélevés et la création de zones de refuge où la pêche serait prohibée.

Dans certaines ZPH du secteur Scotia-Fundy, on a appliqué expérimentalement des mesures comme le marquage de la queue (entaille en V) des femelles porteuses d'œufs pour les identifier comme producteurs connus à remettre à l'eau. De même, des pêcheurs ont commencé à participer à des patrouilles anti-braconnage et à aider les gardes-pêche à identifier et à confisquer les casiers illégaux.

Homard femelle œuvée

Recherche coopérative et cogestion du homard

Les pêcheurs de la ZPH 34, la zone la plus riche, ont constitué un conseil de gestion qui collabore avec le MPO; dans 15 groupes de port, les pêcheurs de homard ont élu un représentant et un substitut. Lors des réunions du comité consultatif local, les membres échangent leurs expériences et discutent des règles nécessaires et de leur application. Ces discussions portent sur des sujets tels que la réglementation des permis, le contrôle des activités de pêche et les interactions avec les autres activités de pêche. Ultérieurement, à l'occasion de la réunion régulière du comité

La mise en œuvre des règlements

Le respect des règles régissant la conservation découle partiellement d'une application coercitive, et partiellement d'attitudes. On considère généralement que la pêche illicite, même si elle persiste, a significativement diminué depuis 1990. Cependant, le non-respect des règles régissant la pêche au homard demeure un problème dans le secteur Scotia-Fundy.

Il y a dans la région des Maritimes environ 130 gardes-pêches de la direction Conservation et protection du MPO; ils disposent de trois bateaux de patrouille de taille moyenne, d'environ 40 pieds à plus de 70 pieds, et de nombreuses embarcations plus petites, dont des bateaux gonflables à coque rigide. Des remorques permettent la mise à l'eau des petites embarcations aux endroits les plus appropriés pour aller surprendre les braconniers. La Garde côtière canadienne du MPO dispose également de bateaux de plus grande taille dans le secteur, qui participent selon le besoin aux patrouilles de surveillance de la pêche. Les gardes-pêches exécutent fréquemment des inspections à l'improviste en mer et dans les ports; ils pratiquent également la surveillance traditionnelle, avec embuscade aux endroits où une activité illicite est suspectée, et ils exécutent également des enquêtes de comptabilité analytique détaillée dans les livres des pêcheurs et des entreprises de transformation afin d'identifier les situations de non-respect des règles.

Du haut des airs, des avions de surveillance loués surveillent les bateaux dans un rayon de quelques centaines de milles, avec utilisation de logiciels spécialement conçus pour le MPO; à bord de centaines de bateaux de pêche, les systèmes VMS (Vessel Monitoring System/Système de surveillance des

navires) transmettent en permanence la position précise des bateaux aux ordinateurs du MPO; les bateaux de pêche hauturière qui pratiquent la pêche du poisson de fond, du homard, de l'espadon, du thon, du pétoncle, du maquereau, de la palourde et de la crevette nordique doivent être équipés d'un système VMS; de plus, les bateaux de pêche côtière qui pêchent le pétoncle de la baie de Fundy, le hareng (à la senne), l'espadon (avec lignes dormantes) et le thon, et les bateaux de la ZPH 38b (au large de Grand-Manan, Nouveau-Brunswick) et la plupart des crabiers doivent également utiliser le système VMS, de même que les bateaux qui pratiquent la pêche de nouvelles espèces comme l'holothurie, la praire (pêche côtière) et l'oursin.

Beaucoup de bateaux de pêche doivent également avoir un observateur (rémunéré par l'industrie) à bord. Le programme des observateurs est appliqué à tous les bateaux pratiquant la pêche du poisson de fond (plus de 45 pieds), du pétoncle, du hareng (à la senne), de l'espadon et du thon, à tous les crabiers, et à tous les bateaux de pêche hauturière au homard – en fait, à toutes les activités de pêche importantes, sauf la pêche hauturière au homard et la pêche au poisson de fond par des bateaux de moins de 45 pieds à matériel fixe. Les entreprises privées fournissent les 30-40 observateurs du secteur, formés selon les normes du MPO.

Le niveau de couverture dépend de chaque activité de pêche. Certains bateaux emmènent un observateur lors de chaque sortie (c'est le cas pour la pêche hauturière au chalut du poisson de fond); pour d'autres activités de pêche, la couverture dépend de la fragilité de la ressource. D'une manière générale, le taux de couverture est plus important pour les bateaux les plus grands; pour les activités pour lesquelles la couverture est partielle, si le MPO suspecte des violations (déclarations inexactes, rejet de poisson à la mer, etc.) il assigne un observateur spécialisé pour quelques sorties afin de tenter de changer ces comportements.

Le programme d'enregistrement des prises à quai financé par l'industrie offre un système de rapport rigoureux; il a généré une information plus complète sur les quantités débarquées, information obtenue au moment approprié et d'une manière indépendante. Les bateaux doivent signaler leur départ et leur retour, et éventuellement l'inspecteur inspecte le poisson ramené au port. La surveillance à quai s'applique à la plupart des activités de pêche, à l'exception de la pêche côtière au homard dont on contrôle les quantités débarquées à partir des rapports de prise et des rapports de règlement soumis directement au MPO. Les entreprises qui assurent la surveillance à quai doivent obtenir un agrément selon les normes du Canadian Manufacturing & Standards Board. Pour de nombreuses activités de pêche, le personnel de surveillance recueille les données sur les prises et les transmet électroniquement, directement au MPO.

Les agents des pêches utilisent la technologie VMS pour déterminer la position des navires de pêche en permanence (24 heures par jour) et en temps réel.

consultatif du MPO co-présidée par le MPO et un pêcheur, un représentant unique peut s'exprimer au nom des pêcheurs.

Les pêcheurs de la ZPH 34 ont déployé beaucoup d'efforts pour la création du conseil de gestion. Dans d'autres secteurs également, la gestion locale se renforce. En plus de la formulation des plans annuels de conservation et de prélèvement, les comités consultatifs participent maintenant à la gestion en cours de saison et ils influencent des décisions comme le choix des dates d'ouverture pour la saison.

Les activités de recherche coopérative se sont également développées. La ZPH 34 en offre encore une fois un exemple; ces dernières années, lors de la discussion d'un sujet scientifique lors d'une réunion d'un comité consultatif, la discussion bloquait parfois sur des questions de

Les pêcheurs doivent vérifier que chaque homard pris a la taille réglementaire (mesure de la taille de la carapace à l'arrière).

terminologie et de faits fondamentaux. Maintenant, dans la ZPH 34 les pêcheurs et les scientifiques du MPO tiennent auparavant des réunions d'étude pour échanger toute information utile et envisager des orientations de recherche. La FSRS (Fishermen and Scientists Research Society), un groupe constitué de pêcheurs, de scientifiques et d'autres membres de l'industrie, exécute souvent des études sur le homard dans l'ensemble du secteur Scotia-Fundy. Elle a joué un rôle particulièrement important avec son soutien des activités scientifiques, une collecte des données et des projets de recherche dans les ZPH de l'est de la Nouvelle-Écosse.

En plus de l'énorme industrie de pêche côtière, il existe également une activité de pêche hauturière au homard de moindre ampleur, à 50 milles nautiques de la côte; de cinq à sept bateaux participent à cette pêche au homard contrôlée par quota, la seule qui ait lieu toute l'année dans la région de l'Atlantique. Cette flotte démontre également un niveau élevé de responsabilité, et les territoires de pêche hauturière contiennent un secteur fermé dédié à la conservation. Ce groupe de pêcheurs a été le premier à introduire la cartographie des fonds marins à partir de sa structure de quotas.

Pour l'ensemble de la pêche au homard dans le secteur Scotia-Fundy, la recherche coopérative et la cogestion ont atteint un nouveau niveau. Mais des problèmes demeurent. Le braconnage (capture de petits homards ou pêche hors saison) persiste, malgré la désapprobation croissante de la majorité des pêcheurs. Les changements qui affectent l'environnement océanique ont suscité des problèmes de qualité par intermittence (robustesse insuffisante de la carapace des homards). Les quantités de produits débarqués pourraient diminuer par rapport au niveau actuel. Les connaissances des scientifiques demeurent limitées. Toutefois, les perspectives de durabilité pour les générations futures de cette activité de pêche se développent, tandis que les participants eux-mêmes se chargent de la protection de la ressource et d'une gestion équitable et prudente.

Le pétoncle

Ce mollusque bivalve (coquille à deux segments) effectue des mouvements d'ouverture/fermeture de sa coquille (pour éjecter de l'eau) pour se propulser le long du fond marin. Pour la pêche des pétoncles, les bateaux remorquent le long des fonds marins un appareillage qui ressemble à un sac formé de grillage métallique. Malgré de nombreuses tentatives de mécanisation, les pêcheurs décoquent généralement les pétoncles manuellement. Environ 500 entreprises détiennent un permis, mais le nombre de participants actifs durant une année particulière est considérablement moins élevé.

En général, la longueur des bateaux est inférieure à 65 pieds. La plus importante activité de pêche côtière prend place dans la baie de Fundy; le principal port concerné est Digby, en Nouvelle-Écosse. Une petite flotte de moins de 30 dragueurs plus grands (en général de plus de 100 pieds) pratique aussi cette pêche à partir des ports de Lunenburg, Riverport, Liverpool, Shelburne, et Saulnierville dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Les pétoncles (l'un des produits de la mer les plus chers) sont vendus essentiellement comme produits frais ou congelés. Beaucoup de bateaux pratiquent maintenant la congélation en mer. Les restaurants et le commerce de détail constituent le principal marché de cette ressource en Amérique du Nord.

Pêche côtière des pétoncles

La pêche aux pétoncles s'est développée au début du XXe siècle après l'arrivée du moteur à essence; cette pêche a été principalement pratiquée dans le secteur de Digby, mais après des activités expérimentales par le ministère fédéral des Pêches et par les pêcheurs eux-mêmes, cette activité s'est répandue dans d'autres secteurs. La pêche aux pétoncles s'est intensifiée après la Seconde Guerre mondiale. Durant les années

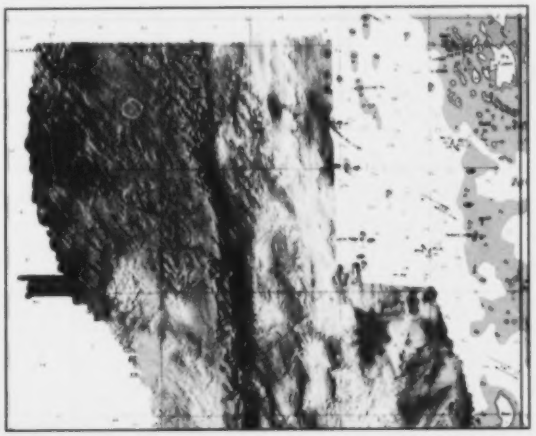

Carte des fonds marins du banc Brown, au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

1970 et 1980, la limitation du nombre de permis et d'autres mesures de contrôle ont été appliquées de plus en plus rigoureusement.

De nos jours, une centaine de bateaux (généralement de 45 à 65 pieds) détiennent un permis couvrant toute la baie de Fundy; il s'agit des plus importants producteurs; 210 autres bateaux (généralement de 30 à 45 pieds, et basés essentiellement au Nouveau-Brunswick) détiennent un permis qui leur permet seulement de pêcher jusqu'au milieu de la baie de Fundy; ceci les empêche d'accéder au territoire de pêche principal de la flotte de Digby. Les pêcheurs de la flotte du haut de la baie détiennent 16 permis. Les bateaux du côté Atlantique de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Cap-Breton détiennent environ 180 permis; il y a donc un total d'environ 500 permis en vigueur; cependant, certains détenteurs ne pratiquent pas cette pêche.

Des périodes d'ouverture et fermeture sont spécifiées pour les secteurs de pêche côtière du pétoncle, aux fins de conservation et également pour qu'il n'y ait pas de conflit au niveau de l'équipement des bateaux durant la saison de pêche au homard. Beaucoup de pêcheurs de pétoncles pratiquent la pêche d'autres espèces en période de fermeture.

Les quelque 100 détenteurs des permis valides pour toute la baie ont connu des difficultés au milieu des années 1990. Après un brusque déclin de la ressource, un dispositif de contrôle par quota a été mis en place en 1997. En 1999 on a subdivisé la baie et le territoire de pêche adjacent en plusieurs secteurs et on a défini pour chaque secteur un total de prises autorisé.

En même temps, la flotte avec permis pour toute la baie a adopté le système des QIT. Certains pêcheurs ont vendu leurs quotas à d'autres, le nombre de bateaux actifs a diminué d'environ 50 pour cent, ce qui reflétait le niveau réduit de la ressource à cette époque. Comme ils disposent maintenant d'une part garantie de la prise totale autorisée, les exploitants se sont orientés vers des bateaux plus petits et plus économiques/efficaces.

Sous l'effet des mesures de conservation et des cycles naturels de la productivité de l'océan, les quantités débarquées au début des années 2000 avaient plus que doublé par comparaison des niveaux du milieu des années 1990.

Comme pour toute autre activité de pêche, il y a toujours certains problèmes. L'abondance est cyclique et le volume de la biomasse a chuté durant les dernières années mais globalement, la pêche côtière des pétoncles est devenue plus stable, avec une participation croissante de l'industrie dans les activités de recherche et gestion.

Pêche hauturière des pétoncles

Durant les années 1940, de gros dragueurs ont commencé la pêche aux pétoncles sur les bancs de pêche hauturière. Au cours des années

Pétoncles ramenés à bord d'un bateau du secteur Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy.

1970, plus de 70 bateaux pratiquaient cette pêche à partir de ports comme Lunenburg, Riverport, Liverpool, Yarmouth et Saulnierville; ils appartenaient parfois à des exploitants indépendants, mais surtout à quelques entreprises à propriété familiale.

La pêche hauturière est pratiquée sur plusieurs zones de pêche hauturière, particulièrement le banc Georges et le banc Brown, accessibles depuis le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Comme la puissance des bateaux de pêche côtière a augmenté au cours des années 1970-1980, ils ont commencé à accéder aux territoires de pêche des bateaux de pêche hauturière. Après consultation avec les pêcheurs de pétoncles en 1986, le MPO a défini près de Yarmouth une ligne de séparation entre les territoires de pêche des flottes côtière et hauturière.

La même année, la flotte de pêche hauturière a coopéré avec le MPO pour la définition de quantités totales de prises autorisées, réparties en allocations accordées aux entreprises, qui conféraient ainsi un volume de prises sécurisé à chaque entreprise. En 2000, la flotte active s'était contractée jusqu'à moins de 30 bateaux, toujours profitables.

Les bateaux de pêche hauturière débarquent plus de la moitié des prises de pétoncles du secteur Scotia-Fundy et fournissent environ 500 emplois de pêche et 250 emplois à plein temps dans les activités de transformation. Plusieurs bateaux de pêche hauturière pratiquent maintenant la congélation à bord, ce qui maximise la qualité des produits.

En coopération avec le MPO, ce petit groupe d'entreprises a beaucoup développé la cogestion. En plus des quotas, des règlements de conservation régissent les quantités maximales de prises (calcul en fonction du nombre de mollusques par livre) et les matériels utilisés. Les entreprises de pêche hauturière financent des recherches sur l'évaluation des populations, la surveillance à quai et l'analyse des données. Comme les pétoncles se déplacent peu sur le fond océanique, le recensement des jeunes fournit une estimation fiable de l'abondance ultérieure; le Comité consultatif sur la pêche hauturière du pétoncle planifie les quotas et les activités en conséquence, dans une recherche de productivité à long terme de la ressource.

En coopération avec le Service hydrographique du Canada du MPO, l'industrie a armé et financé un bateau chargé des travaux de cartographie marine des bancs Georges Brown. Les pêcheurs ont toujours eu une image mentale de la nature du fond dans les diverses zones (dur, vaseux, rocheux, sableux, etc.), mais les relevés sophistiqués réalisés au sonar ont considérablement amélioré les connaissances sur les caractéristiques du fond océanique et sur les ressources. Cette identification détaillée des caractéristiques des diverses zones et des habitats aide les pêcheurs à protéger les secteurs de reproduction, à pêcher là où ils trouveront des pétoncles adultes et à éviter de perturber d'autres secteurs. L'observation à l'aide de caméras sous-marines a conduit à des modifications des matériels utilisés évitant la prise d'autres espèces et minimisant les impacts du dragage sur les écosystèmes. Tandis qu'il est ainsi possible de mieux protéger le fond marin, la performance économique s'améliore grâce à la réduction du temps de dragage nécessaire et de la consommation de carburant.

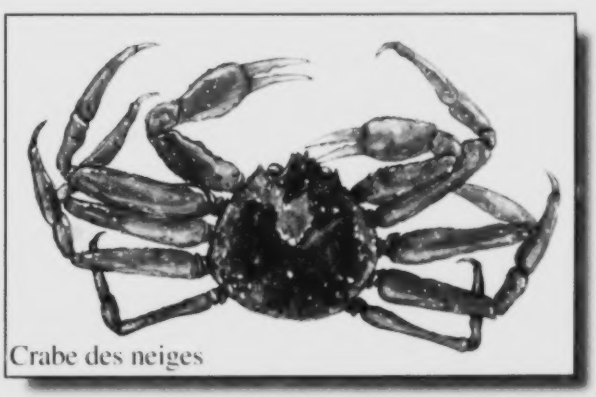
Crabe des neiges

Le crabe

Dans l'ensemble du secteur Scotia-Fundy, c'est l'est de la Nouvelle-Écosse qui a le plus souffert du déclin du poisson de fond. D'importantes usines à North Sydney, Louisbourg, Canso et dans d'autres ports ne fonctionnaient plus qu'à un niveau très limité. Il y avait également dans le secteur moins de homards et de harengs que dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy. Mais avec l'évolution de la situation de l'océan, l'est de la Nouvelle-Écosse a pu bénéficier du développement des populations de crabes

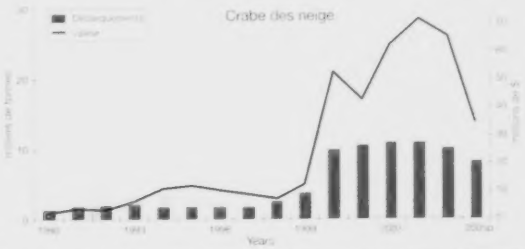

Les quantités de crabe de neige débarquées et leur valeur ont atteint des niveaux record à la fin des années 1990 et depuis les années 2000. Le déclin des prises vers 2005 témoigne de la nature cyclique de la ressource.

et de crevettes.

Durant les années 1960-1970, les gouvernements fédéral et provinciaux ont commandité des activités de pêche expérimentale du crabe dans diverses parties de la côte de l'Atlantique. Des pièges coniques ont été établis sur le fond pour la prise des ces crustacés à dix pattes. Le golfe du St-Laurent et le secteur Terre-Neuve-et-Labrador se sont révélés les plus productifs pour cette nouvelle activité de pêche.

Dans le secteur Scotia-Fundy, la pêche était pratiquée principalement à l'est d'Halifax sur la côte est et sur le côté Atlantique de l'Île du Cap-Breton. Les chiffres de prise sont restés peu élevés jusqu'à la fin des années 1980; ensuite, les prises de crabe des neiges ont progressé de 1 100 tonnes en 1990 à environ 11 000 tonnes en 2004; durant cette période, la valeur des prises a augmenté, de 2,3 millions $ jusqu'au niveau record de 66 millions $. Même si les quantités de prises ont chuté en 2005, les études scientifiques suggèrent l'existence de classes abondantes pour les années futures.

Entre-temps, la pêche du crabe des neiges s'est étendue vers de nouveaux territoires en plus haute mer, pour l'exploitation de toutes les zones abritant des concentrations commercialement exploitables. Une petite industrie de la pêche du crabe des neiges s'est également développée dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, avec la participation notable des Premières nations. Les pêcheurs se sont également intéressés à d'autres espèces connexes, comme le crabe tourteau (commun ou nordique) dans l'est de la Nouvelle-Écosse et dans d'autres zones du secteur Scotia-Fundy. Les crabes sont essentiellement destinés aux marchés d'Amérique du Nord et du Japon, souvent sous forme de pinces et de pattes précuites et congelées.

En 1996, moins de 125 entreprises détenaient un permis de pêche au crabe; avec l'augmentation des prises, d'autres ont voulu en obtenir. Après de nombreuses consultations, le MPO a commencé en 2000 à accorder des quotas temporaires à environ 700 pêcheurs intermittents qui utilisaient environ 120 bateaux. Pour obtenir un permis temporaire, les pêcheurs devaient satisfaire à certains critères portant sur leurs antécédents de pêche.

La croissance de l'abondance et de la demande d'accès se poursuivait, mais il n'y avait aucun consensus de l'industrie sur le partage de la ressource à long terme. Ceci a mené le ministre de Pêches et Océans à constituer un comité indépendant sur la gestion de la pêche des crabes des neiges, chargé de le conseiller sur le système d'allocation à long terme. Les recommandations du comité ont été acceptées par le ministre et en 2005, la ressource a été partagée à environ 50-50 % entre les détenteurs initiaux d'un permis et les nouveaux demandeurs.

Entre-temps, plusieurs organisations se sont constituées pour la défense du point de vue des pêcheurs sur la gestion. Depuis 2005, la pêche dans toutes les zones est gérée sur la base de QIT au sein d'un quota global. Parmi les nombreuses mesures de conservation, on note la limitation du nombre et de la taille des bateaux, la taille minimale du maillage des pièges et la taille minimale des crabes prélevés, ainsi que les programmes de surveillance en mer et à quai.

La crevette

La crevette nordique est exploitée au large de l'Île du Cap-Breton; cette pêche est pratiquée principalement par de grands chalutiers en haute mer au large de Terre-Neuve-et-Labrador, et dans le détroit de Davis entre le Canada et Groenland; les chalutiers ou dragueurs remorquent un grand filet conique le long du fond marin.

Dans le secteur Scotia-Fundy les quantités débarquées ont été multipliées par sept après 1990, jusqu'à une valeur de 39 millions $ en 2003. La pêche de la crevette a également augmenté durant la période 1990-2005, grâce aux cycles océaniques et aux nouvelles technologies.

Les bateaux concernés remorquent un filet conique le long du fond marin. Du fait du pe-

Développement de la recherche coopérative

Tout comme pour la gestion, la coparticipation s'est développée dans le secteur des sciences de la pêche. Les pêcheurs eux-mêmes ont entrepris des projets de recherche pour tester des théories par observation précise.

Traditionnellement, la recherche était le domaine réservé des spécialistes techniques du MPO. Pour ce qui est des espèces comme le poisson de fond et le hareng, pour établir des statistiques les scientifiques et techniciens déterminaient sur échantillons la taille et l'âge des poissons débarqués par les pêcheurs commerciaux; les calculs leur permettaient d'estimer la population des classes des diverses années, et de définir des quantités totales de prises autorisées pour chaque espèce. En plus de ce travail constant sur les populations qui a augmenté après les années 1960, les chercheurs ont étudié les habitudes d'alimentation et de migration, et d'autres aspects de la biologie des poissons qui demeuraient plus ou moins mystérieux.

La crise du poisson de fond a révélé l'état limité des connaissances et le besoin d'implication des pêcheurs, qui sont les plus proches de la ressource. Le processus consultatif régional (scientifique) concernant diverses espèces, où les scientifiques discutaient de leurs calculs sur l'abondance des espèces, a été ouvert aux représentants des pêcheurs. Les chercheurs ont déployé des efforts particuliers pour coopérer avec les pêcheurs.

Un nouveau partenariat de recherche a été l'une de ces initiatives. En 1994, après une série de 20 réunions communautaires à l'initiative de la direction Communications et Sciences du MPO, la FRSR (Fishermen and Scientists Research Society) a été constituée. Un groupe initial de pêcheurs de la côte est a collaboré avec les scientifiques pour échanger de l'information et pour apprendre les techniques fondamentales de mesure et échantillonnage en vue d'un programme de suivi à long terme. Ce programme de formation couvrait également des sujets comme l'éthique de la conservation et la communication, les scientifiques et les pêcheurs travaillant ensemble sur ces sujets. Les pêcheurs (capitaines et équipages) ont alors commencé à relever des données précises dans un format utilisable par les scientifiques.

La FSRS est devenue une organisation indépendante qui travaille en relation étroite avec le MPO; elle a attiré des membres du secteur Scotia-Fundy. Elle a participé à des douzaines de projets de recherche sur le poisson de fond, le homard et d'autres espèces. Des assemblées annuelles, des séminaires, des bulletins de nouvelles réguliers et d'autres formes de communication facilitent la dissémination des connaissances. Souvent, les pêcheurs peuvent utiliser leurs propres recherches pour démontrer une hypothèse scientifique. La FSRS représentait la première collaboration de ce type entre pêcheurs et scientifiques; elle a retenu l'attention internationale et s'est manifestée avec vigueur.

Il en est découlé des douzaines d'autres initiatives de recherche coopérative. Les pêcheurs fournissent le financement ou participent directement à ces activités; il s'agit le plus fréquemment d'enquêtes sur l'abondance des espèces. Comme on l'a déjà noté, certaines entreprises de pêche coopèrent avec le Service hydrographique du Canada (du MPO) à une cartographie détaillée des fonds marins et à l'identification des habitats des crustacés et mollusques dans les zones de pêche hauturière. De nombreux projets de recherche ont été exécutés dans le secteur Scotia-Fundy, sur des espèces importantes comme le homard, l'espadon, le hareng et le flétan, ou des espèces moins importantes comme la roussette et l'holothurie.

La conscientisation s'est développée à l'égard de la conservation de pair avec les activités de recherche coopérative. Les pêcheurs, scientifiques et gestionnaires accordent maintenant plus d'attention aux complexités écologiques.

Durant les années 1960-1970, le personnel du MPO tentait de gérer chaque espèce isolément, estimait les populations de chaque classe et formulait des prévisions sur cette base; à partir des années 1980, on a mieux pris en compte les prises collatérales accidentelles et les rejets à la mer.

Ces dernières années, la complexité a augmenté; les plans de gestion de pêche commencent à incorporer habitats halieutiques, biodiversité et d'autres influences. Personne ne prétend avoir toutes les réponses pour la gestion des écosystèmes, mais la compréhension se développe alors que l'industrie et le gouvernement posent de meilleures questions et coopèrent pour trouver les réponses.

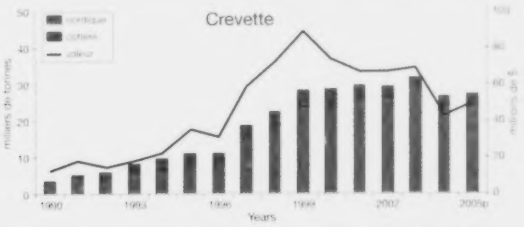

Les prises de crevette ont considérablement augmenté depuis 1990 dans le secteur Scotia- Fundy.

tit maillage du filet utilisé, la prise inclut des espèces non désirées, comme des poissons de fond. Pendant de nombreuses années, la réglementation de protection des poissons de fond a entravé l'industrie de la pêche à la crevette. Au début des années 1990, le MPO a incité les pêcheurs à utiliser un nouvel équipement de chalut - la grille Nordmore - qui écarte les poissons de fond et prélève les crevettes; ceci a transformé cette activité de pêche. La grille Nordmore, dont l'emploi est devenu obligatoire, a permis l'exploitation de la ressource par environ 30 dragueurs qui pratiquent cette pêche principalement d'avril à juin dans le cadre d'un programme de QIT.

Du fait d'une grande abondance, d'autres bateaux ont pu obtenir un permis temporaire. En 2006, un nouveau plan de cogestion a été mis en place pour plusieurs années; il stabilise les allocations et permet un accès permanent aux détenteurs d'un permis temporaire.

Un petit nombre de pêcheurs pratiquent la pêche à la crevette en automne et en hiver dans la baie Chédabouctou, entre la Nouvelle-Écosse et l'Île du Cap-Breton. Les pêcheurs sont autorisés à prendre 8 pour cent du quota global de crevettes (sur une base de concurrence, mais ils évolueront probablement ultérieurement vers un programme de QIT).

Globalement, les prises annuelles de crevettes dans le secteur Scotia-Fundy depuis l'an 2000 se sont élevées à plusieurs milliers de tonnes. La valeur des produits débarqués a dépassé les 5 millions $ ces dernières années.

Cependant, l'essentiel des crevettes débarquées dans le secteur Scotia-Fundy provient des zones de pêche de crevette nordiques au large du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador. De gros chalutiers avec deux équipages restent en mer pendant plusieurs semaines ou même plusieurs mois, assurant la transformation des crevettes en produits congelés frais ou cuits. Parmi la douzaine de bateaux actifs qui pratiquent cette pêche, quatre sont basés dans le secteur Scotia-Fundy. Comme pour la pêche hauturière des pétoncles, on constate pour cette pêche de grande valeur un degré élevé de recherche coopérative et de cogestion.

En résumé, les quantités de crevettes débarquées par les pêcheurs du secteur Scotia-Fundy sont passées de 4 000 tonnes en 1990 à 22 000 tonnes en 2005 (31 000 en 2003); ceci représentait une valeur de 12 millions $ en 1990, de 69 millions $ en 2003 et de 35 millions $ en 2005.

La palourde et la praire (clam)

Comme pour la crevette, l'activité de pêche des palourdes se répartit en pêche locale et pêche hauturière. On peut encore observer également des pêcheurs pratiquant la pêche traditionnelle (à pied) des palourdes dans le secteur Scotia-Fundy, particulièrement dans les zones plates découvertes à marée basse dans la baie de Fundy; environ 1 600 personnes détiennent un permis; ces palourdes sont vendues principalement sur le marché des produits frais.

L'essentiel de la production de mactres d'Amérique et de praires est maintenant récolté en haute mer, sur le banc de Banquereau au large de l'est de la Nouvelle-Écosse et sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. Les chercheurs du MPO ont contribué au lancement de cette pêche au cours des années 1980; cette pêche hauturière était pratiquée par des bateaux coûteux et de grande taille, dans des eaux relativement profondes; un équipement de dragage doté de jets d'eau est remorqué très lentement par un gros bateau; la drague dégage les mollusques du fond.

Les quantités débarquées ont augmenté pendant les années 1990; la demande du marché

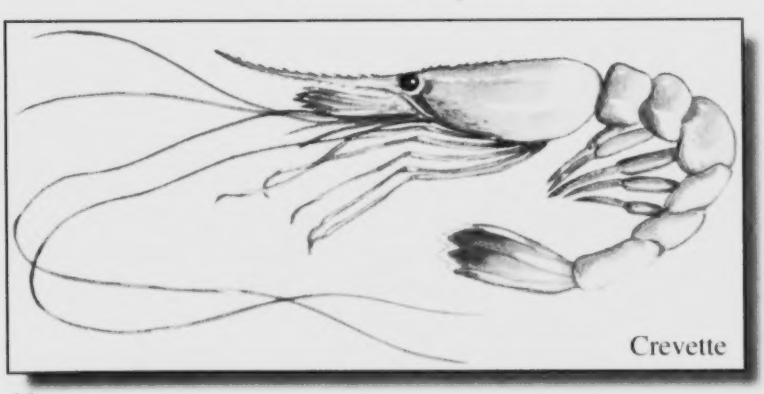

Crevette

les maintient maintenant au-dessous des limites de conservation établies par le MPO. Les allocations aux entreprises sont assujetties à une quantité totale de prises autorisées et à de nombreuses autres mesures de conservation. Comme pour la pêche hauturière des pétoncles, l'industrie a effectué une cartographie des fonds marins et elle finance des activités de recherche sur l'abondance et la répartition des populations; elle contribue aussi à la gestion. Les mactres d'Amérique sont congelées et commercialisées essentiellement au Japon sous l'appellation hokkigai. Les praires sont généralement conditionnées en conserves pour les marchés en Amérique du Nord.

Un pêcheur creuse dans le sable pour récolter les palourdes.

L'oursin

La pêche de l'oursin a également débuté pendant les années 1980; elle s'est développée rapidement durant la décennie suivante. Près de 90 permis ont été émis dans le secteur Scotia-Fundy, dont près de 30 à des membres des Premières nations. Dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, certains pêcheurs sont autorisés à utiliser le dragage; sinon les oursins sont prélevés par des plongeurs. D'ordinaire, les quantités d'oursins débarqués s'élèvent à 1500-2000 tonnes durant la période automne/hiver, alors que les gonades sont développées; les gonades sont extraites dans une usine de transformation pour expédition principalement au Japon.

D'autres activités de pêche sont pratiquées pour des espèces comme l'holothurie (variante de l'oursin), le buccin et le bigorneau. Il existe également une importante aquaculture de moules et d'huîtres, essentiellement dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Les pélagiques – diversité et dynamisme

Les poissons pélagiques, anadromes et des estuaires ont une peau plus foncée, vivent près de la surface, et il migrent souvent beaucoup. Traditionnellement, les espèces pélagiques figuraient juste après les poissons de fond et les crustacés et mollusques au classement de l'importance pour le secteur Scotia-Fundy.

Le hareng

Les harengs sont la source des plus importantes prises pélagiques. Dans la baie de Fundy, les petits harengs sont prélevés principalement au moyen de petits barrages, sur la côte du Nouveau-Brunswick; ailleurs on pêche principalement des harengs plus grands et plus âgés, qui sont une source d'œufs et de filets pour les marchés d'Asie et d'Europe. Les pêcheurs pratiquant la pêche à la senne - généralement avec des bateaux de moins de 65 pieds - sont responsables de la plus grande fraction des prises. Les pêcheurs à la senne travaillent le long de la côte ou sur des hauts fonds en mer. Un long filet permet d'encercler un banc de poissons; le relèvement du bord inférieur du filet permet d'enfermer les poissons dans une poche avant la remontée à bord. Les pêcheurs qui utilisent des bateaux plus petits et des filets maillants à proximité des côtes ramènent une fraction moins importante de la prise totale.

Les harengs sont conditionnés sous divers formats : conserve, poisson fumé et autres formes. De même, les œufs de hareng sont prélevés et conditionnés pour les marchés du Japon et de l'Asie. Le maquereau donne également lieu à une activité de pêche similaire, mais moins importante; les maquereaux sont vendus comme produits frais ou congelés, ou comme appât.

Antécédents historiques

Le hareng de l'Atlantique, très répandu, a fait pendant des siècles l'objet d'une pêche commerciale. Autrefois, les pêcheurs prenaient les harengs principalement au filet; on utilisait parfois des torches pour attirer les poissons la nuit, pour les capturer et les sortir de l'eau.

Senne coulissante

Dans la baie de Fundy, la plus importante zone de production de harengs, la principale méthode de pêche met en œuvre des barrages; dans les années 1930, il y avait plus de 500 de ces structures dans les anses et estuaires, la plupart dans la région de Passamaquoddy Bay au sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Ces barrages permettaient de prendre principalement de jeunes harengs, commercialisés comme sardines. Dans les usines, un innombrable effectif féminin s'affairait à couper têtes et queues avant la mise en boîte de ces petits poissons. Les harengs plus gros faisaient l'objet d'autres méthodes de préparation avant la commercialisation : salage, saumure, fumage.

Après la Seconde Guerre mondiale, les pêcheurs à la senne de la baie Passamaquoddy ont été les premiers à utiliser le sonar pour trouver les bancs de poissons. Ici comme ailleurs, les pêcheurs avaient déjà utilisé l'échosondage, qui permettait l'envoi vertical d'impulsions sonores. L'innovation à la baie Passamaquoddy consistait en l'emploi d'un sonar à balayage en surface, mis au point pour la détection des sous-marins durant la guerre, qui envoyait des impulsions horizontalement; cette méthode s'est répandue à travers le monde.

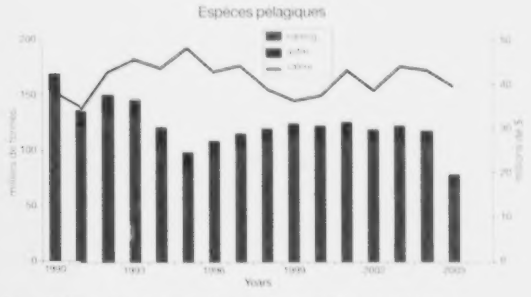

La pêche au hareng représente l'essentiel des prises d'espèces pélagiques du secteur Scotia-Fundy.

Les senneurs du Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Écosse dans la baie de Fundy commencèrent à ramener d'importantes quantités de hareng à partir des eaux de la Nouvelle-Écosse (pêche côtière ou hauturière); ces harengs plus gros que les jeunes poissons retenus par les barrages étaient essentiellement transformés en engrais et farine de poisson dans des usines. Environ 50 bateaux, également répartis sur les deux côtés de la baie de Fundy, ramenaient de très grandes quantités de poisson.

Au cours des années 1970, cette industrie très concurrentielle manifesta des problèmes au niveau de la ressource et de la commercialisation. En 1976, les senneurs et le ministère fédéral des Pêches établirent le premier système de quotas individuels pour la pêche en mer au Canada. Chaque bateau reçut une fraction déterminée de la quantité totale de prises autorisées, et des directives particulières empêchèrent la concentration excessive de la propriété des quotas.

Plutôt que de se précipiter pour prendre du hareng pour des utilisations de faible valeur, les pêcheurs pouvaient maintenant fournir les usines à un rythme qu'ils choisissaient. La production pour l'alimentation et sous forme d'œufs augmenta, de même que la valeur des produits. Le gouvernement mit fin à la prise de hareng pour la production de farines de poisson. En 1983, le MPO et les pêcheurs passèrent à l'étape suivante avec les QIT. La flotte s'est progressivement amenuisée jusqu'à moins de la moitié de l'effectif initial.

À l'avant-garde de la gestion

Les innovations de la pêche et de la gestion ne permirent pas la résolution de tous les problèmes pour les pêcheurs de harengs (à la senne). Les grands volumes de prise des années 1960 reposaient sur les populations élevées des classes de l'époque, mais ne se sont jamais répétés d'une manière durable. Les quotas TAC (total autorisé des captures) et les marchés mani-

Fascine

festaient des fluctuations. Pendant les années 1990, certains détenteurs de permis ont vendu leurs quotas pour se concentrer sur d'autres activités de pêche ou quitter l'industrie. Au milieu des années 2000, le nombre de bateaux senneurs actifs avait été ramené à une vingtaine.

Des défis persistaient pour la pêche elle-même. Au début, les meilleurs senneurs, capables de réaliser des prises importantes, ne faisaient pas toujours rapport de toutes leurs prises, mais le MPO continua à renforcer le système d'enregistrement des prises à quai et obligea les bateaux senneurs à s'équiper d'un système VMS qui permettait d'identifier la position des bateaux. Le non-respect des règles diminua progressivement. De même, les senneurs se sont très impliqués dans des études de sondage acoustique et l'échantillonnage des prises dans le cadre du processus d'évaluation des populations.

Cependant, les quantités totales de prises autorisées pour la principale ressource de cette flotte diminuèrent de 100 000 tonnes (2000) à 50 000 tonnes (2005). Cette pêche n'est viable que grâce à la contraction de la flotte sous l'effet des QIT. Aujourd'hui, les détenteurs de permis contribuent aux activités de recherche scientifique, et ils espèrent une restauration rapide de la ressource.

Des quantités de prises réalisées au moyen de barrages dans le secteur de la baie Passamaquoddy diminuèrent également, de même que le nombre d'usines de production de conserves (cinq ou plus après la guerre, et seulement une à présent). Le nombre de barrages de retenue des poissons diminua jusqu'à moins de 80; toutefois, beaucoup de ces installations demeurent très performantes; le volume de prises est en général de 10 000 à 15 000 tonnes. La production de la dernière usine de sardines demeure élevée; certaines des opérations ont été mécanisées.

La pêche au filet maillant représente une fraction croissante de la pêche au hareng. Dans le passé, cette méthode ne représentait qu'une activité auxiliaire autour des côtes de la Nouvelle-Écosse; plus récemment, l'activité de pêche des harengs au filet maillant (pour poissons et œufs) s'est développée à l'extrémité est de l'Île du Cap-Breton et sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse; les quantités débarquées atteignent certaines années jusqu'à 10 000 tonnes. Environ 1 100 pêcheurs sont détenteurs d'un permis de pêche au filet maillant, mais ils ne l'exploitent pas tous. Conjointement, filets maillants et barrages représentent environ 30 pour cent des quantités totales de harengs débarqués.

La pêche au maquereau est une activité connexe; elle est pratiquée au moyen de filets maillants, de pièges et de lignes manuelles. Dans le secteur Scotia-Fundy, les pêcheurs détiennent environ 2 000 permis de pêche au maquereau, presque tous sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Cette activité de pêche annexe génère au total moins de 5 000 tonnes de poisson. Une activité expérimentale de chalutage en eau de moyenne profondeur est en cours depuis l'automne 2005, avec peu de succès jusqu'à ce jour.

L'espadon

L'espadon fait l'objet d'une pêche commerciale depuis plus d'un siècle; le poids de ce gros poisson dépasse souvent les 100 kilos. L'espadon s'introduit dans les eaux du secteur Scotia-Fundy par le sud, à la recherche de températures plus élevées au fur et à mesure que l'année avance.

Avant la Seconde Guerre mondiale, les pêcheurs pêchaient l'espadon principalement au harpon; durant les années 1960, ils ont adopté la ligne dormante comme méthode de pêche principale. Traditionnellement, c'est la restauration

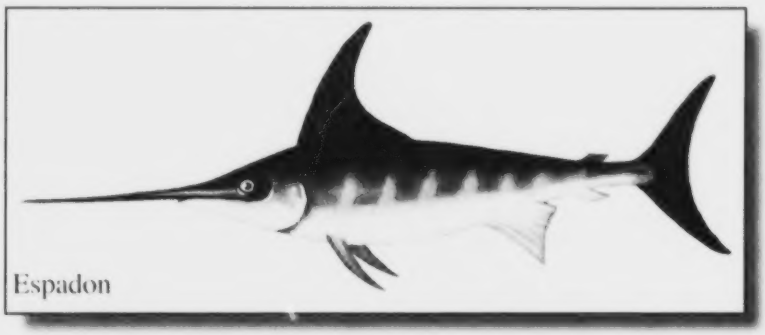

Espadon

dans le nord-est des États-Unis qui constituait le principal marché.

Internationalement, la pêche à l'espadon est régie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), dont le Canada est un membre actif. En 1991, les pays membres de la CICTA ont adopté des limites de taille pour l'espadon. Des quotas de prises pour les divers pays ont été introduits en 1995. Le Canada reçoit généralement environ 10 pour cent des quotas de prises dans l'Atlantique Nord. En 2005, les pêcheurs canadiens ont débarqué 1 600 tonnes d'espadon, ceci représentant une valeur de 13 millions $ pour le secteur Scotia-Fundy.

Les bateaux sont principalement basés dans les ports de la côte sud à l'ouest de Halifax et ailleurs dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En 2000, le Canada a commencé à répartir son quota de prises par secteur et par flotte. Quatre-vingt-dix pour cent du quota est alloué à la flotte de pêche par lignes dormantes. En 2003, la flotte de pêche par lignes dormantes a adopté les quotas individuels transférables, ce qui permet d'adapter l'activité de pêche aux conditions du marché (et de pallier les effets de la concurrence), pour éviter les tendances antérieures de dépassement du total autorisé des captures d'espadon. Parmi les 71 détenteurs de permis, seulement 40 environ pratiquent activement cette pêche.

Le reste du quota est alloué aux pêcheurs au harpon. Parmi les plus de 800 détenteurs de permis de pêche au harpon, moins de 200 pratiquent cette pêche durant une année donnée.

Le thon

Le thon rouge est le plus gros thon de l'Atlantique en termes de taille physique, et le plus important pour les pêcheurs en termes de quantités de prises. Pendant longtemps, la pêche commerciale a été une pratique intermittente et secondaire, mais elle est devenue plus importante ces dernières décennies.

Comme l'espadon, le thon rouge migre dans les eaux du secteur Scotia-Fundy durant les mois d'été plus chauds. Les négociants expédient le thon rouge (dont le poids peut atteindre deux tiers de tonne) au Japon sous forme de produit frais; là-bas, selon la période et la qualité, un seul poisson peut rapporter plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Au plan international, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) gère la pêche du thon rouge; le Canada tente d'influencer la réglementation internationale et d'appliquer ses règles dans les eaux canadiennes. Les quantités de prises ont considérablement augmenté durant les années 1990. Ces dernières années, les allocations annuelles étaient généralement de l'ordre de 500 à 600 tonnes.

En collaboration avec les comités consultatifs de l'industrie, le MPO répartit le quota de prises parmi les diverses flottes et les diverses régions du MPO. La pêche a lieu dans les zones de pêche côtière et pêche hauturière. Dans la baie de St. Margarets, sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, environ deux douzaines de pièges sont utilisés pour la capture des thons rouges; ailleurs environ 40 bateaux du secteur Scotia-Fundy et 100 bateaux d'autres régions pratiquent la pêche à la ligne (canne à pêche et moulinet) pour capturer le thon dans les zones de pêche côtière et de pêche hauturière (Canso, Halifax, baie de Fundy, et le Hell Hole entre le banc Brown et le banc Georges).

À part les quotas, des mesures de gestion typiques sont appliquées, comme l'accès limité à cette activité de pêche, la présence d'observateurs rémunérés par l'industrie, l'utilisation d'équipements VMS et l'enregistrement des prises à quai. Les pêcheurs doivent apposer une étiquette d'identification sur chaque thon capturé. Des règles similaires sont applicables aux activités de pêche de moindre ampleur qui se sont développées pour d'autres espèces de thons comme le germon, le thon obèse et l'albacore à nageoires jaunes.

Autres espèces pélagiques

De petits groupes de pêcheurs pratiquent la pêche dans les estuaires, souvent au moyen de filets/pièges, pour prendre des espèces comme le gaspareau, l'alose, l'éperlan et l'anguille américaine (qui se reproduit en mer et vit dans les rivières). La protection du réputé saumon de l'Atlantique (qui se reproduit dans les rivières et vit en mer) continue à présenter de sérieux défis. Le MPO ne permet plus la pêche commerciale du saumon de l'Atlantique. Les populations de saumons de l'Atlantique dans la partie interne de la baie de Fundy, en particulier, ont décliné de 90

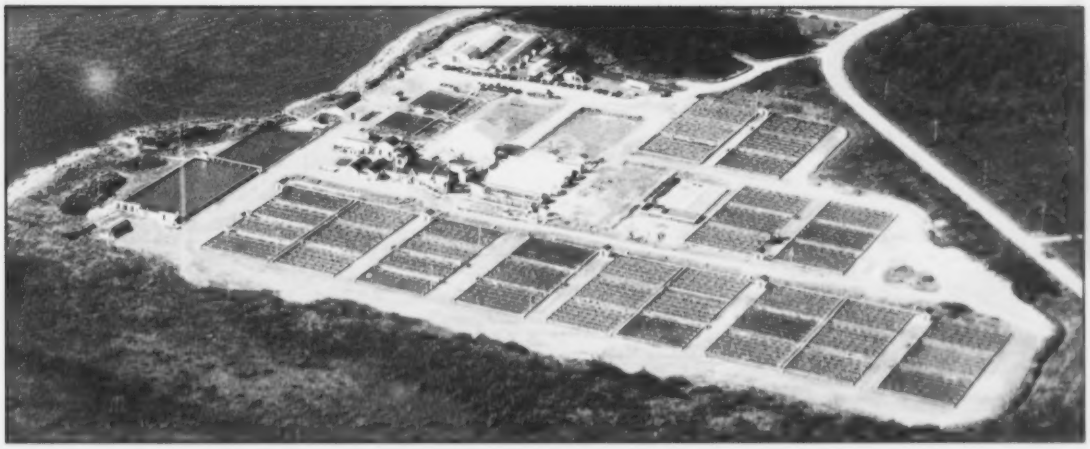

Site d'aquaculture de plantes marines, Charlesville (Nouvelle-Écosse) – Avec la permission de Acadian Seaplants Limited.

pour cent ou plus durant les dernières années, et l'espèce est ainsi menacée d'extinction.

Autres exploitations de ressources marines

Dans les centaines de baies, d'anses et d'estuaires du secteur Scotia-Fundy, des petits groupes de pêcheurs exploitent des espèces comme l'anguille et l'éperlan. D'autres petites activités de pêche se développent encore. Le buccin – un mollusque portant une coquille en spirale similaire à celle d'un escargot – est un mets recherché en Asie; le MPO a récemment émis de nouveaux permis de pêche pour cette espèce. L'holothurie suscite également de l'intérêt dans les marchés asiatiques; de plus, le crabe vert, une espèce envahissante, pourrait être en mesure d'alimenter une nouvelle activité de pêche; jusqu'à présent le MPO a émis des permis de pêche expérimentale à cet effet.

Des pêcheurs à pied récoltent des vers marins à la pelle dans les vastes battures découvertes à marée basse dans le bassin Minas de la baie de Fundy; ces vers sont vendus comme appâts aux pêcheurs récréatifs; cette activité qui remonte à plusieurs décennies s'est développée durant les dernières années et elle représente un chiffre d'affaires de plus de 4 millions $. La crainte d'épuisement de la ressource a suscité l'attention des gestionnaires et des scientifiques; le MPO a établi un comité consultatif de représentants des pêcheurs et d'autres parties; de nouvelles mesures de préservation ont été mises en œuvre ainsi qu'un système de permis; le nombre de pêcheurs a diminué jusqu'à un niveau supportable pour la ressource.

D'autres activités de pêche et d'exploitation de la mer en général suscitent la même approche prudente, comme l'exploitation des phoques gris; ces gros animaux, dont les mâles peuvent atteindre un poids de plus de 300 kg, ont récemment colonisé de nouveaux secteurs à partir de l'est de la Nouvelle-Écosse; en plus de leurs intenses activités de prédation, ils peuvent introduire un parasite, le ver du phoque, qui infecte certains poissons de fond. Actuellement les membres de l'industrie, dans le cadre de la Grey Seal Research and Development Society, essaient d'établir une activité d'exploitation commerciale de cette ressource, et un projet pilote a été lancé.

Il y a eu historiquement une petite activité de pêche commerciale du requin-taupe commun et du requin-taupe bleu; ces requins – de même que les requins bleus – peuvent être pris accidentellement lors de la pratique d'une autre pêche, et ils font l'objet d'une petite activité de pêche récréative. Le requin est une espèce peu productive qui se développe lentement et par conséquent, la prudence est de mise; par exemple, le plan de récolte actuel du requin-taupe commun propose une sérieuse limitation des activités de pêche commerciale.

Par ailleurs, des intérêts privés dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ont entrepris la culture de plantes marines; en 2005, la valeur des quantités débarquées a atteint 3 millions $. Depuis 1990, la récolte contrôlée d'algues marines a créé de nouveaux emplois dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, avec une valeur

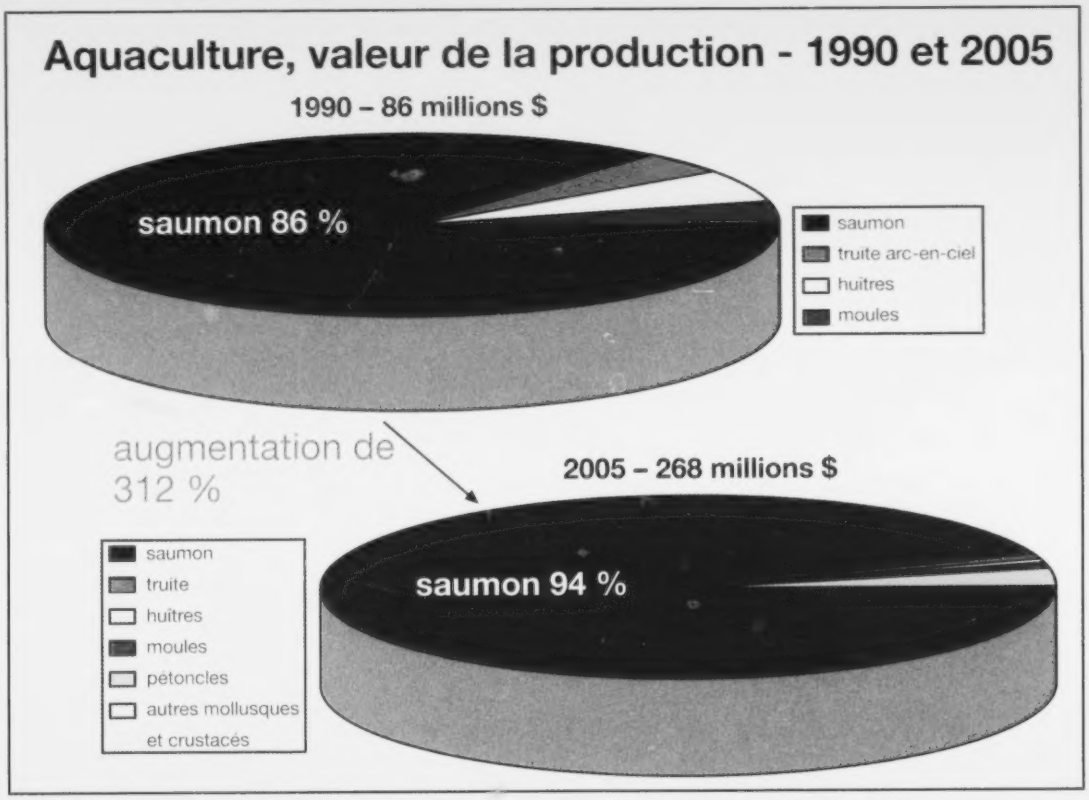

annuelle supérieure à un million $. Une algue comestible de Grand-Manan (N.-B.) appelée dulse, entre dans la composition de mets raffinés.

Mais beaucoup de plantes et d'algues marines sont utilisées comme additifs alimentaires. Une algue bien connue, la carragheen (mousse perlée), a longtemps fait l'objet d'une petite récolte au large du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse; aujourd'hui, les producteurs d'algues cultivent également cette plante du fait de sa valeur élevée dans le secteur de la restauration. Dans un autre projet, les carapaces des crabes des neiges et des homards, autrefois traitées comme déchets, sont maintenant utilisées dans la production de produits de santé commercialisés sans prescription (les produits nutraceutiques), et génèrent une valeur ajoutée considérable.

L'AQUACULTURE – UNE NOUVELLE INDUSTRIE MAJEURE

En moins de 30 ans, l'aquaculture a atteint dans le secteur Scotia-Fundy un niveau de production de plus de 268 millions $; les activités de transformation en augmentent encore cette valeur. L'aquaculture fournit plus de 2 000 emplois directs dans les localités côtières du secteur Scotia-Fundy.

Cette industrie est animée par un secteur privé dynamique avec l'appui des projets de recherche et de la réglementation des autorités fédérales et provinciales. Dans le secteur Scotia-Fundy, l'aquaculture s'est d'abord développée avec le saumon de l'Atlantique. Les éleveurs de la région exploitent maintenant d'autres espèces réputées comme la truite, l'omble chevalier, la moule, l'huître, le pétoncle, etc. Des expériences d'aquaculture sont en cours sur la morue et le flétan, et les marchés ont déjà absorbé certaines de ces productions.

L'aquaculture du saumon : une première nord-américaine

L'aquaculture du saumon de l'Atlantique est pratiquée essentiellement dans plus de 90 établissements, principalement dans la baie Passamaquoddy dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. C'est là que les chercheurs de la Station biologique à St. Andrews ont instauré l'aquaculture du saumon en Amérique du Nord, avec l'aide de partenaires provinciaux et du secteur privé.

Un unique établissement peut avoir plus d'une douzaine de bassins fermés en mer retenant les poissons produits par alevinage, jusqu'à ce qu'ils atteignent la taille de commercialisa-

Cages d'aquaculture, Passamaquoddy Bay (Nouveau-Brunswick)

tion appropriée. En 2005, les exploitations d'aquaculture du saumon dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick génèrent un chiffre d'affaires de 225 millions $.

Antécédents historiques

À la fin des années1970, les chercheurs de la station biologique et leurs partenaires sont parvenus à faire survivre durant l'hiver des saumons de l'Atlantique, dans des cages constituées de filets. Les chercheurs de la station ont également aidé l'industrie avec des travaux sur la nutrition et d'autres sujets; par exemple, ils ont trouvé des moyens d'accélérer la croissance des poissons par l'ajustement de l'exposition à la lumière dans les installations de production des alevins.

Alors que l'aquaculture se développait, une structure réglementaire détaillée s'est mise en place dans l'ensemble du Canada. Pour le secteur Scotia-Fundy, le protocole d'entente fédéral-provincial et des comités inter-agences définissent des directives de collaboration pour la gestion, et ils permettent aux membres de l'industrie de se faire entendre.

Les provinces se chargent de l'émission des permis et de l'établissement des sites, ainsi que du développement du marché des produits d'aquaculture. Le MPO dirige les efforts des agences fédérales concernant la recherche, le suivi de l'environnement et d'autres questions. Les travaux fédéraux en recherche, en développement et en réglementation ont conduit en 1995 à la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture (SFDA), qui définissait un cadre de coopération et de progrès; en 2001, le Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture (PCRDA) – d'une valeur de 20 millions $ – a commencé à soutenir les initiatives de recherche privées (fourniture de financement et d'expertise par le gouvernement fédéral).

Malgré un niveau élevé de consolidation de l'industrie au Nouveau-Brunswick, quelques petites entreprises demeurent. Les exploitants des sites de production de saumon peuvent nourrir les poissons à la main ou au moyen de systèmes automatisés (contrôle par ordinateur, surveillance par vidéo) qui adaptent la quantité d'aliments à l'appétit des saumons. Le fond marin sous les cages donne lieu à une surveillance régulière. Aux fins de prévention de la propagation d'éventuelles maladies, un site ne détient que des poissons d'une seule classe/année et reste inutilisé pendant une période entre deux cycles de production.

La diversité en Nouvelle-Écosse

Même si le saumon est l'espèce dominante dans l'aquaculture à la baie de Fundy, des bio-entrepreneurs du sud-ouest du Nouveau-Brunswick se sont également intéressés à d'autres espèces, comme morue, pétoncle, et esturgeon à museau court.

Mais c'est sur le littoral de la Nouvelle-Écosse du secteur Scotia-Fundy qu'on trouve la plus grande diversité, avec plus de 300 sites modernes d'aquaculture de la moule et du flétan, et des entreprises d'élevage pour plus d'une douzaine d'autres espèces. À l'Île du Cap-Breton et sur la côte est il y a d'innombrables exploitations de production d'huîtres et de moules. On trouve également sur la côte des productions d'autres mollusques réputés comme le pétoncle (de baie et de mer), la praire de baie, la mactre d'Amérique et l'oursin.

Dans la zone où la Côte sud s'incurve vers la baie de Fundy, les sites de production de poissons à nageoires sont plus nombreux; on y trouve des productions de truite arc-en-ciel, d'omble de fontaine, d'omble chevalier, de morue, de flétan et de saumon de l'Atlantique, qui demeure le leader au Nouveau-Brunswick. En 2003, la truite et le saumon ont représenté 32 millions $ de la production d'aquaculture de 40 millions $ en Nouvelle-Écosse; mais la variété des autres espèces démontre la vitalité et la créativité de l'industrie en Nouvelle-Écosse.

Recherche et gestion – développements

Les ressources scientifiques du MPO soutiennent l'activité d'aquaculture; par exemple, en vertu de la réglementation sur la protection de la santé des poissons, les représentants du MPO surveillent les nombreux établissements de production d'alevins du secteur Scotia-Fundy pour rechercher des indices de maladies et de parasites affectant les poissons. Les entreprises d'aquaculture doivent obtenir un permis pour pouvoir introduire certaines espèces dans le pays ou pour les transporter d'une province à une autre. Le MPO coopère également avec d'autres agences pour empêcher certaines maladies de se répandre, comme l'anémie infectieuse du saumon (AIS), et pour observer les effets environnementaux des composés chimiques utilisés, par exemple contre le pou du poisson ou pour la prévention de l'encrassement biologique des filets. Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA), annoncé en 2005, renforcera les activités de recherche et l'application des dispositions réglementaires.

Entre-temps la Station biologique de St. Andrews, qui avait lancé l'aquaculture du saumon, poursuit ses travaux de recherche-développement sur d'autres espèces, depuis les petits oursins jusqu'aux gros flétans de l'Atlantique; ce dernier poisson, comme l'aiglefin de l'Atlantique, est une espèce de grande valeur. Les scientifiques ont effectué des travaux de base pour la production commerciale de flétans et d'aiglefins; ceci incluait l'analyse génétique pour l'identification des reproducteurs offrant le meilleur potentiel pour l'élevage. Ils ont également élaboré des méthodes impliquant des composés chimiques naturels pour la promotion de la production des flétans femelles, qui se développent plus rapidement que les mâles.

Une récente expérience d'aquaculture intégrée, ou « polyculture », pourrait indiquer de nouvelles voies d'exploration. Les chercheurs de la station biologique, avec des partenaires du secteur privé et de l'Université du Nouveau-Brunswick, ont entrepris l'aquaculture simultanée de saumons, de moules et de varech en proximité; dans cet écosystème semi-naturel, les moules récupèrent des aliments qui ne sont pas captés par les poissons et d'autres matières organiques; le varech, une algue à valeur commerciale, absorbe l'excès de nutriments à partir de l'eau; grâce à ces interactions, l'eau demeure plus pure pour les saumons.

Comme leurs homologues dans l'agriculture et la pêche, les praticiens de l'aquaculture doivent surmonter des difficultés et des obstacles; pour la production de saumons en particulier, la concurrence des producteurs étrangers, les fluctuations des cours des devises et les pertes imputables aux maladies ont récemment affecté les revenus. En 2005, un comité fédéral-provincial d'étude de l'aquaculture du saumon a enquêté et recommandé aux ministres des Pêches et de l'Aquaculture des provinces de l'Atlantique des stratégies sur divers sujets : soutien de la restructuration de l'industrie, résolution des pressions financières et des problèmes structuraux de la gestion des exploitations.

Cependant, en général l'aquaculture du secteur Scotia-Fundy demeure solide et continue à progresser, avec ses entrepreneurs dynamiques et la collaboration industrie-gouvernement.

GESTION DE LA PÊCHE – ÉVOLUTION VERS LA STABILITÉ

Le secteur de la pêche n'est jamais à court de défis. Toutefois, ces dernières années l'industrie du secteur Scotia-Fundy a évolué de la turbulence vers une stabilité à long terme.

En réaction face à la crise des poissons de fond, les pêcheurs et les entreprises de transformation ont recherché de nouveaux marchés et commencé à fournir des produits de meilleure qualité et à meilleur prix. La valeur totale des exportations de poissons et produits de la mer du secteur Scotia-Fundy s'est élevée à 1,3 milliard $ en 2005.

Malgré les fluctuations naturelles de l'industrie de la pêche, elle est plus profitable que jamais. L'industrie s'est contractée et est devenue plus autonome. L'aquaculture s'est constamment développée; les membres des Premières nations se sont fait une place dans la pêche au niveau régional.

Des quotas et d'autres mesures de préservation sont appliqués plus rigoureusement que jamais et les principes de conservation se sont bien intégrés dans la conscience de l'industrie. Aujourd'hui, les pêcheurs eux-mêmes insistent souvent sur la nécessité de l'application des principes de précaution.

Avec le développement de la compréhension et les échanges d'information, les comités consultatifs et les organisations de l'industrie se sont renforcés. Les controverses ont diminué et on n'observe plus de manifestations et d'occupations de bureaux.

Simultanément, les activités de recherche coopérative et de cogestion ont atteint les plus hauts niveaux connus jusqu'à ce jour. En résumé, les participants de l'industrie de la pêche ont évolué vers une gestion totalement partagée, pour une industrie de la pêche durable et prospère.

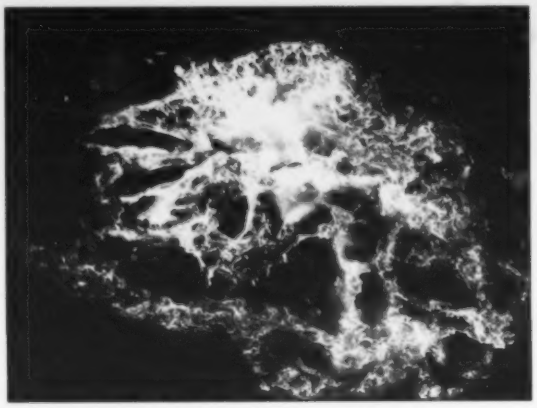

Baleines noires, baie de Fundy

L'ORIENTATION OCÉANIQUE – L'AVENIR DE LA GESTION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Le Canada est riverain de trois océans; il possède la plus longue littoral au monde, et il a une longue tradition maritime. Les eaux qui nous entourent n'offrent pas seulement une beauté naturelle, mais également un potentiel économique dans des activités traditionnelles comme la pêche, et dans de nouvelles activités comme l'écotourisme. Les Canadiens assument également une responsabilité à l'égard de nos océans.

En 1997, le Canada a adopté la première Loi sur les océans au monde; cette loi qui constitue une déclaration de principe et un guide de gestion regroupe trois orientations fondamentales : gestion intégrée, développement durable et approche fondée sur la précaution; le défi consistait à appliquer ces concepts.

La Loi sur les océans a accéléré deux importants efforts déjà en cours dans le secteur Scotia-Fundy. Tout d'abord, mieux comprendre les innombrables et complexes interactions de l'océan et des écosystèmes; ensuite, rassembler les nombreuses parties prenantes concernées par les océans, les industries qu'il soutient et ses effets sur la vie sur la Terre.

La région des Maritimes, avec l'Institut océanographique de Bedford et la Station biologique de St. Andrews, possède la plus importante concentration au Canada de spécialistes en biologie marine, en océanographie et en hydrographie; les travaux de recherche dans ces diverses disciplines ont généré beaucoup de nouvelles connaissances.

Par exemple, des études réalisées par l'Institut océanographique de Bedford avec la contribution de satellites ont produit des résultats intéressants sur les interactions entre l'océan, le plancton qu'il nourrit et les poissons qui s'alimentent à partir du plancton. Les scientifiques ont établi des relations directes entre les périodes d'abondance saisonnière du plancton et l'abondance des poissons. Dans un autre exemple, les biologistes et les océanographes ont interprété la réduction de l'abondance des espèces commerciales de poisson – situées habituellement au sommet ou près du sommet de la chaîne alimentaire, et constaté que ceci peut déclencher des effets qui affectent les niveaux inférieurs de la chaîne par effet de ricochet, jusqu'au plancton et aux nutriments qu'ils utilisent.

La recherche sur les effets de ricochet sur la pêche a découlé en partie d'un projet initial intitulé ESSIM (East Scotian Shelf Integrated Management Initiative / initiative de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais, ou GIEPNE). Pour que le concept de gestion océa-

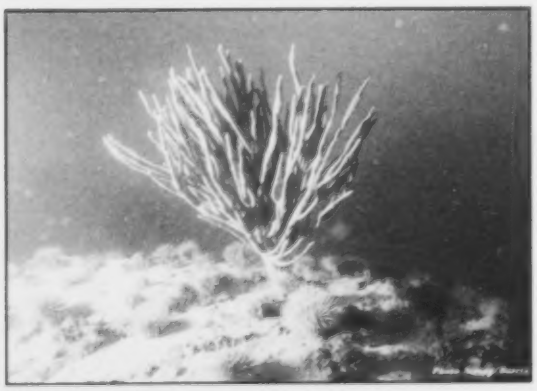

Doigts du coreil

nique devienne une réalité, le MPO s'est initialement concentré sur les eaux au large de la côte est et de l'Île du Cap-Breton. Le ministère a rassemblé utilisateurs, autorités réglementaires et autres parties, y compris les entreprises de recherche de pétrole et gaz, les organisations de pêcheurs, les groupes environnementaux, les entreprises de transport maritime, les exploitants de câbles sous-marins et les agences provinciales et fédérales. Une discussion patiente a conduit à un accord global sur l'approche des projets concernant l'océan par toutes les parties concernées, sur la base de processus et directives acceptés et compatibles avec les principes de la Loi sur les océans. Ceci a conduit à un processus de gouvernance intégré et original, et l'ébauche d'un premier plan intégré de gestion océanique (pour un important secteur océanique) au Canada. L'approbation ministérielle est attendue au début de 2007.

Au sein du secteur de l'initiative ESSIM, à l'est du banc de l'île de Sable réputée pour ses ressources halieutiques et ses nombreuses épaves, se trouve une zone appelée Goulet de l'île de Sable. Le Goulet, qui s'étend sur environ 65 kilomètres, est le plus important canyon marin à l'est de l'Amérique du Nord; on y trouve une profusion de plantes, dont des coraux en eau profonde. Le Goulet est également un habitat crucial pour de nombreuses espèces de poissons et de mammifères marins, dont la baleine à bec commune, identifiée comme en danger par la Loi sur les espèces en péril.

En 2003, le MPO a créé la première zone de protection marine (ZPM) sur la côte de l'Atlantique, pour la protection du canyon Goulet de l'île de Sable; les nouveaux règlements y interdisent la pêche et d'autres activités. Des activités de recherche se poursuivent là et ailleurs sur d'autres sujets, comme les effets des tests sismiques sur les baleines et d'autres espèces. Les travaux sont en cours pour l'établissement d'une autre ZPM dans l'estuaire affecté par les marées près de Saint-Jean, dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Les recherches se sont également intensifiées sur les coraux en eau profonde. Les scientifiques ont cartographié d'importantes concentrations de près de 30 espèces différentes dans le secteur Scotia-Fundy. Pour la protection des coraux dans la zone appelée Stone Fence (près de l'embouchure du golfe du St-Laurent) et dans un secteur étendu au nord-est du banc Georges, le MPO y a prohibé la pêche au moyen de tous

La réponse de l'industrie à la Loi sur les espèces en péril

La Loi sur les espèces en péril a mené à de nombreuses modifications du fonctionnement des diverses activités de pêche et d'exploitation de l'océan. Par exemple, pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, cette espèce autrefois abondante sur la côte de l'Atlantique, maintenant rare et en péril. Quelques centaines de baleines noires restantes migrent chaque année dans la baie de Fundy. Entre autres mesures de protection, le gouvernement fédéral a pu obtenir en 2003 des changements des itinéraires des navires de transport pour qu'ils évitent les baleines. L'industrie de la pêche a coopéré également et essaie d'éviter les interférences entre matériel de pêche et baleines. Par exemple en 2006, la présence assez tardive dans l'année d'un nombre relativement élevé de baleines noires du côté Nouveau-Brunswick de la baie de Fundy a suscité des problèmes pour l'ouverture en novembre de la saison de pêche au homard, date à laquelle on immerge des dizaines de milliers de casiers marqués d'un flotteur. Les organisations de pêcheurs, le MPO et les exploitants des bateaux d'observation des baleines ont établi un processus pour minimiser les interférences, y compris une ligne téléphonique spéciale pour le rapport de la position des baleines et une zone tampon entre les secteurs de pose de casiers et de présence de baleines. Les pêcheurs de la baie de Fundy ont également collaboré pour la protection des marsouins.

À l'est de l'île de Sable, les activités de pêche et toute autre perturbation sont prohibées dans une zone de protection marine qui englobe le riche canyon marin du Goulet, pour la protection de la population de baleines à bec communes (une espèce en péril) sur le plateau néo-écossais. De même, les pêcheurs d'espadon qui prennent parfois accidentellement des tortues luths ont adopté l'emploi de systèmes de dé-hameçonnage qui leur permettent de retourner ces tortues à la mer en bonne forme; ils ont contribué à l'élaboration d'une stratégie globale de restauration pour cette population en péril.

les équipements affectant le fond marin – chaluts, lignes dormantes et casiers à homard. La pêche pélagique, pour laquelle le matériel utilisé flotte bien au-dessus du fond, demeure permise dans ces secteurs. De plus les coraux d'autres espèces sont protégés par l'interdiction de toute activité de pêche imposée par le MPO dans la partie centrale du Sable Gully.

Dans de nombreuses autres activités, on note des travaux transdisciplinaires et orientés sur le public pour un développement durable et la gestion; ainsi, l'Institut océanographique de Bedford a établi un « centre pour la biodiversité marine», qui constitue un forum pour la recherche en génétique et dans les domaines connexes.

Cette approche de plus en plus orientée sur l'océan et consciente des écosystèmes implique bien plus que simplement affronter des défis futurs. Des dangers sont déjà présents. En mer comme sur terre, certaines espèces sont devenues vulnérables et sont parfois même en péril.

La Loi sur les espèces en péril, adoptée en 2003 au Canada, interdit toute activité perturbant une espèce en péril (destruction, harcèlement, capture d'individus ou destruction d'habitats). Même si on les comprend mieux maintenant que par le passé, il demeure difficile d'analyser et quantifier exactement les effets de la pêche et les relations entre les espèces. Le MPO, l'industrie de la pêche et les autres industries d'exploitation de la mer doivent maintenant examiner les risques d'une manière plus approfondie que jamais et appliquer des précautions particulières pour protéger chaque espèce menacée.

Une autre menace est imputable aux espèces envahissantes. Même si aucune autre espèce envahissante en provenance de l'Atlantique n'a suscité autant de dommages que la moule zébrée dans les Grands Lacs, des problèmes se manifestent. Les activités de transport international et autres ont permis l'introduction de plusieurs nouvelles espèces dans les eaux des provinces maritimes. Pour contrer ceci, le MPO et les cinq Premières nations voisines du lac Bras d'Or de l'Île du Cap-Breton coopèrent dans le cadre d'un mémorandum d'entente pour la protection des écosystèmes des lacs où un parasite étranger a endommagé l'ostréiculture. Les Premières nations conduisent leurs activités sous l'égide du laboratoire de l'Institut des ressources naturelles Unama'ki, basé sur le territoire de la Première nation Eskasoni.

La collaboration croissante dans le domaine de la gestion océanique reflète le développement de la gestion partagée des ressources et des activités de pêche. Tandis que les Canadiens prennent de plus en plus conscience de l'importance de la mer et de son influence sur le climat, de la chaîne alimentaire et de l'air que nous respirons, cette orientation sur l'océan ne pourra qu'augmenter. Alors que les travaux de recherche scientifique s'étendent à l'Atlantique, à l'Arctique et à d'autres parties du monde, la région des Maritimes du MPO sera à l'avant-garde des efforts du pays pour la compréhension et la gestion des frontières océaniques.